

## REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

| COTE     | REQUÉRANT                                                                                                                                       |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PR8.4.1  | Brigitte Depocas                                                                                                                                |
| PR8.4.2  | Eric Laty                                                                                                                                       |
| PR8.4.3  | Emmanuelle Doyon                                                                                                                                |
| PR8.4.4  | Carol Beaupré                                                                                                                                   |
| PR8.4.5  | Michel Forest                                                                                                                                   |
| PR8.4.6  | Le Comité citoyen de la Promenade du Sault                                                                                                      |
| PR8.4.7  | Jocelyn Duff                                                                                                                                    |
| PR8.4.8  | Rémi Robitaille – Solidarité Ahuntsic                                                                                                           |
| PR8.4.9  | André Gravel                                                                                                                                    |
| PR8.4.10 | Pierre Lachapelle                                                                                                                               |
| PR8.4.11 | Danièle Laliberté                                                                                                                               |
| PR8.4.12 | Jacques Lebleu – Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville                                                                                     |
| PR8.4.13 | Diane Viens                                                                                                                                     |
| PR8.4.14 | Barbara Maass                                                                                                                                   |
| PR8.4.15 | André Paul                                                                                                                                      |
| PR8.4.16 | Brigitte Robert                                                                                                                                 |
| PR8.4.17 | Jean-Paul Lahaie – Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section Ahuntsic–Saint-Laurent |

|          |                                                                            |
|----------|----------------------------------------------------------------------------|
| PR8.4.18 | André Bélanger – Fondation Rivières                                        |
| PR8.4.19 | Marie Lachance                                                             |
| PR8.4.20 | Antoine Lebrun – Association pour la mobilité active Ahuntsic-Cartierville |
| PR8.4.21 | Lise Ouellet                                                               |
| PR8.4.22 | Daniel Gaudy                                                               |
| PR8.4.23 | Colombe Larrivière – Mobilisation environnement Ahunstic-Cartierville      |
| PR8.4.24 | Claire Belzil                                                              |
| PR8.4.25 | Lynne Jaworski                                                             |

14 mai 2026

Gabrielle Gosselin, Géographe, M. SC.

**De :** Brigitte Depocas [REDACTED]  
**Envoyé :** 23 mars 2026 16:54  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** PLAINTÉ ET DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE AU MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Je suis une citoyenne très préoccupée par le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard (Phase 2) par Hydro-Québec et de l'impact de ces travaux sur le parc Louis-Hébert.

Suite à une consultation publique, le 15 septembre 2022, à la maison de la culture Ahuntsic, Hydro-Québec nous avait présenté un projet de réfection du mur de soutènement et un aménagement au parc Louis-Hébert qui emportait l'assentiment des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert.

Le projet actuel d'Hydro-Québec n'a rien à voir avec le projet qui nous a été présenté. Sans consultation réelle des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert, Hydro-Québec a soumis au BAPE un projet d'enrochement des berges de la rivière-des-Prairies, enrochement qui avait été contesté par les résidents et utilisateurs (pour avoir constaté les travaux de la phase 1). De plus, ce projet implique la coupe d'un très grand nombre d'arbres matures au parc Louis-Hébert, un projet de coupe que tous contestent pour des raisons évidentes.

Ce n'est que tout récemment, le 19 mars 2026, que nous avons été informés par Hydro-Québec, de l'acceptation de ce projet !

Je demande par la présente une consultation publique au Ministre, d'autant plus que ce projet, tel que déposé, n'a fait l'objet d'aucune consultation réelle des résidents intéressés et utilisateurs du parc Louis-Hébert.

Merci de bien vouloir prendre en considération la voix des intéressés qui seront directement affectés par ce projet.

Brigitte Depocas

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



**De :** Eric Laty [REDACTED]  
**Envoyé :** 23 mars 2026 17:04  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Brigitte Depocas [REDACTED] >  
**Objet :** PLAINTES ET DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE AU MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Je suis un citoyen très préoccupé par le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard (Phase 2) par Hydro-Québec et par l'impact de ces travaux sur le parc Louis-Hébert.

Suite à une consultation publique, le 15 septembre 2022, à la maison de la culture Ahuntsic, Hydro-Québec nous avait présenté un projet de réfection du mur de soutènement et un aménagement au parc Louis-Hébert qui emportait l'assentiment des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert.

Le projet actuel d'Hydro-Québec n'a rien à voir avec le projet qui nous a été présenté. Sans consultation réelle des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert, Hydro-Québec a soumis au BAPE un projet d'enrochement des berges de la rivière-des-Prairies, enrochement qui avait été contesté par les résidents et utilisateurs (pour avoir constaté les travaux de la phase 1). De plus, ce projet implique la coupe d'un très grand nombre d'arbres matures au parc Louis-Hébert, un projet de coupe que tous contestent pour des raisons évidentes.

Ce n'est que tout récemment, le 19 mars 2026, que nous avons été informés par Hydro-Québec, de l'acceptation de ce projet !

Je demande par la présente une consultation publique au Ministre, d'autant plus que ce projet, tel que déposé, n'a fait l'objet d'aucune consultation réelle des résidents intéressés et utilisateurs du parc Louis-Hébert.

Merci de bien vouloir prendre en considération la voix des intéressés qui seront directement affectés par ce projet.

Eric Laty

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**De :** Emmanuelle Doyon [REDACTED]

**Envoyé :** 25 mars 2026 02:24

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Demande de consultation publique ou de médiation / Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard - Parc Louis-Hébert (Phase 2)

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

*Je suis une résidente de Ahuntsic-Cartierville, très préoccupée par le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard (Phase 2) par Hydro-Québec et de l'impact de ces travaux sur le parc Louis-Hébert.*

*Suite à une consultation publique, le 15 septembre 2022, à la maison de la culture Ahuntsic, Hydro-Québec nous avait présenté un projet de réfection du mur de soutènement et un aménagement au parc Louis-Hébert qui emportait l'assentiment des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert.*

*Le projet actuel d'Hydro-Québec n'a rien à voir avec le projet qui nous a été présenté. Sans consultation réelle des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert, Hydro-Québec a soumis au BAPE un projet d'enrochement des berges de la rivière-des-Prairies, enrochement qui avait été contesté par les résidents et utilisateurs (pour avoir constaté les travaux de la phase 1). De plus, ce projet implique la coupe d'un très grand nombre d'arbres matures au parc Louis-Hébert, un projet de coupe que tous contestent pour des raisons évidentes.*

*Ce n'est que tout récemment, le 19 mars 2026, que nous avons été informés par Hydro-Québec, de l'acceptation de ce projet !*

*Je demande par la présente une consultation publique au Ministre, d'autant plus que ce projet, tel que déposé, n'a fait l'objet d'aucune consultation réelle des résidents intéressés et utilisateurs du parc Louis-Hébert.*

*Merci de bien vouloir prendre en considération la voix des intéressés qui seront directement affectés par ce projet.*

*Emmanuelle Doyon*

[REDACTED]

[REDACTED]

**De :** Carol Beaupré [REDACTED]

**Envoyé :** 25 mars 2026 02:46

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Plainte et demande de consultation - Projet de réfection du mur de soutènement par Hydro-Québec en amont du barrage Simon-Sicard (phase 2) et travaux au Parc Louis-Hébert

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Je suis un citoyen et résident de Ahuntsic-Cartierville très préoccupé par le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard (Phase 2) par Hydro-Québec et de l'impact de ces travaux sur le parc Louis-Hébert.

Suite à une consultation publique, le 15 septembre 2022, à la maison de la culture Ahuntsic, Hydro-Québec nous avait présenté un projet de réfection du mur de soutènement et un aménagement au parc Louis-Hébert qui emportait l'assentiment des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert.

Le projet actuel d'Hydro-Québec n'a rien à voir avec le projet qui nous avait été présenté. Sans consultation réelle des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert, Hydro-Québec a soumis au BAPE un projet d'enrochement des berges de la rivière-des-Prairies, enrochement qui avait été contesté par les résidents et utilisateurs (pour avoir constaté les travaux de la phase 1). De plus, ce projet implique la coupe d'un très grand nombre d'arbres matures au parc Louis-Hébert, un projet de coupe que tous contestent pour des raisons évidentes.

Je me plains par la présente de cette coupe d'arbres inadmissible et je demande un examen par le Ministre de ce projet qui contribuera à défigurer le parc Louis-Hébert.

Ce n'est que tout récemment, le 19 mars 2026, que nous avons été informés par Hydro-Québec, de l'acceptation de ce projet !

Je demande par la présente une consultation publique au Ministre, d'autant plus que ce projet, tel que déposé, n'a fait l'objet d'aucune consultation réelle des résidents intéressés et utilisateurs du parc Louis-Hébert.

Merci de bien vouloir prendre en considération la voix des intéressés qui seront directement affectés par ce projet.

Carol Beaupré





**De :** Michel Forest [REDACTED]  
**Envoyé :** 25 mars 2026 14:26  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Réfection du barrage Simon-Sicard

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED]  
[Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Je viens d'apprendre que le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard (Phase 2) par Hydro-Québec est modifié en profondeur.

Le 15 septembre 2022, à la maison de la culture Ahuntsic, Hydro-Québec avait présenté un projet de réfection du mur de soutènement et un aménagement au parc Louis-Hébert qui emportait l'assentiment des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert.

Le projet actuel d'Hydro-Québec est totalement différent. Il est aussi inacceptable. Sans consultation réelle des résidents et utilisateurs du parc Louis-Hébert, Hydro-Québec a soumis au BAPE un projet d'enrochement des berges de la rivière-des-Prairies, enrochement qui avait été contesté par les résidents et utilisateurs (pour avoir constaté les travaux de la phase 1). De plus, ce projet implique la coupe d'un très grand nombre d'arbres matures au parc Louis-Hébert, un projet de coupe que tous contestent pour des raisons évidentes.

Ce projet, tel que déposé, n'a fait l'objet d'aucune consultation réelle des résidents intéressés et utilisateurs du parc Louis-Hébert. Il détruit un site magnifique et très apprécié de la population.

Encore une fois, Hydro-Québec se comporte comme un état dans l'état.

Merci de bien vouloir prendre en considération la voix des intéressés qui seront directement affectés par ce projet.

Michel Forest

Montréal



Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la  
Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

Projet : Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, Montréal.

Organisme : Comité citoyen de la Promenade du Sault.

Objet : Demande d'une consultation publique du BAPE.

Nous sommes persuadés qu'Hydro-Québec peut réaliser un projet de consolidation sécuritaire des rives en respect de l'environnement, du paysage et de notre histoire. Hydro-Québec en a vraiment la capacité.

C'est une occasion à saisir d'améliorer l'accès à notre rivière pour les citoyens du quartier en réalisant une promenade piétonnière à accès universel. L'accès à la rivière est à l'avantage de tous, autant les jeunes que les plus vieux.

Des audiences publiques sur le projet en titre sont demandées pour les motifs suivants.

L'étude d'impact sur l'environnement présentée par Hydro-Québec :

- ne tient pas compte du fait que la moitié des commentaires des répondants de la consultation publique du ministère menée en 2019 sur les enjeux du projet soulevait la nécessité d'aménager une promenade riveraine publique (rapport « Compilation des enjeux », 11 septembre 2019, article 8 du règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, Loi sur la qualité de l'environnement).



- les participants de la Table de travail mise sur pied par Hydro-Québec et l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville recommandaient à l'unanimité l'aménagement d'un sentier piéton riverain continu, accessible et végétalisé (Rapport de concertation, Table de travail pour l'aménagement de la rive, Transfert Environnement et Société, décembre 2020).

- les élus de l'arrondissement et les députés des gouvernements fédéral et provincial de la circonscription électorale ont émis un communiqué de presse conjoint le 8 août 2023 en faveur unanime de la promenade riveraine piétonne continue, accessible et végétalisée.

- manque de transparence sur les résultats du sondage en ligne d'Hydro-Québec, mené entre le 20 septembre et le 17 octobre 2021, au cours duquel les participants ne pouvaient pas voter pour l'option de l'aménagement de la promenade riveraine continue (Étude urbaine préliminaire : réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, 7 septembre 2021).

En outre, l'étude d'impact sur l'environnement présentée par Hydro-Québec :

- manque de protection et de garanties concernant le paysage, le patrimoine et l'accès public aux berges dans un contexte où les orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) misent sur le développement durable de la Trame verte et bleue.

- aura pour effet de creuser les inéquités sociales causées par l'agrandissement de terrains privés sur le domaine de l'État et la présence de barrières qui empêchent les résidents d'institutions de santé et d'hébergement d'accéder au bord de l'eau à l'arrière de chez eux (CHSLD Edmond-Laurendeau, résidence Berthiaume-du-Tremblay), ainsi que l'accès des citoyens.

- ne démontre pas la pertinence d'enrocher massivement une part significative de berges végétalisées où il n'y a pas de mur de béton en rive (304 mètres soit 42% de la phase 2).

- affaiblit la cohérence de l'ensemble riverain par un traitement inégal entre les aménagements correctifs de la phase 1 et ceux projetés de la phase 2.

- présente un déficit net de compensation écologique *in situ* pour la destruction des milieux aquatiques causés par les travaux de la phase 1 et qui ont profité à la restauration de milieux aquatiques à l'extérieur de Montréal (rivière Saint-Charles à Varennes, Loi sur la qualité de l'Environnement, Loi sur les pêches du Canada).

- propose un usage intensif et de longue durée des seuls espaces verts municipaux rendus indisponibles pour la population dans la zone des travaux soit le parc Louis-Hébert, le site archéologique et la placette de Fort Lorette.

- ne fait pas la preuve de la nécessité de coupes massives d'une variété d'arbres matures ou de leur élagage pour le seul passage de camions, d'équipements et le transport de matériaux.

- propose une rupture du continuum riverain à la sortie de l'égout municipal Curotte au parc Louis-Hébert en créant une crique profonde qui risque d'amplifier les impacts négatifs sur le milieu.

De plus, nous demandons d'élargir le mandat du BAPE à l'ensemble du projet de 1300 mètres de longueur de rives, incluant les travaux déjà réalisés en urgence par Hydro-Québec (phase 1), tel que nous en avons été informés par les représentants du ministère :

- le 31 janvier 2019, le directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère, monsieur Yves Rochon, nous informait par lettre que « le projet global » demeure assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE).

- le 13 juin 2019, la directrice de l'évaluation environnementale des projets hydriques du ministère, madame Mélissa Gagnon, nous informait par lettre que « le projet analysé inclura les secteurs réalisés en urgence ».

Pour ces raisons, veuillez accueillir notre demande de consultation publique et recevoir nos salutations distinguées.

LE COMITÉ CITOYEN DE LA PROMENADE DU SAULT.

Courriel : [promenadedusault@gmail.com](mailto:promenadedusault@gmail.com)

Téléphone: 438-524-1042

Adresse postale :

Comité citoyen Promenade du Sault

École de la citoyenneté

Centre communautaire Ahuntsic

10780 rue Laverdure

Montréal (Québec) H3L 2L9

De : [REDACTED]

Envoyé : 27 mars 2026 10:40

À : Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

Objet : Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal -  
Consultation du BAPE

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune  
et des Parcs

[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

Objet : Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à  
Montréal.

Je demande, en tant que citoyen du Sault-au-Récollet, l'organisation d'une consultation  
publique du BAPE sur le projet d'Hydro-Québec d'enrochements contre le mur de béton  
situé en amont du barrage Simon-Sicard sur la rivière des Prairies à Montréal.

Le projet initié par Hydro-Québec comporte un enjeu de société important qui dépasse le  
cadre du territoire visé par les travaux. Un phénomène insidieux de privatisation graduelle  
des rives affecte la zone des travaux projetés dans le secteur patrimonial du Sault-au-  
Récollet, si rien n'est fait pour le contrer. La tendance à la privatisation de la rive est encore  
réversible, à condition de tenir un débat public sur le fond du problème. La consultation  
publique du BAPE serait la tribune idéale pour le faire.

#### Occupation des terrains

Les propriétés d'Hydro-Québec en bordure de rive se composent des lots 2736249,  
2736250, 4858914 et 4858915 du cadastre du Québec. Elles forment une longue bande  
riveraine entre le parc-nature de l'Île-de-La Visitation à l'est et le parc Louis-Hébert à

l'ouest. Au fil du temps, des propriétaires ont occupé des parties des lots qui appartiennent à la société d'État ou à l'État. Des clôtures et des enseignes sont apparues interdisant aux gens de passer.

La phase 2 du projet, tel que présenté par Hydro-Québec, aggravera la situation. La société d'État conçoit les remblais à certains endroits comme le prolongement de quelques terrains privés dans la rivière au bénéfice d'une poignée de propriétaires. À d'autres endroits, des clôtures empêchent les résidents d'accéder au bord de l'eau où la population en aurait besoin, notamment à l'église de La Visitation, au parc du Fort Lorette, à la résidence Edmond-Laurendeau et au CHSLD Berthiaume-du-Tremblay. C'est une situation profondément injuste. La partie la plus large du remblai à la pointe de Berthiaume-du-Tremblay est un véritable gaspillage d'espace clos et inutilisé au bord de l'eau.

Hydro-Québec a le devoir de « faire le ménage » sur ses propriétés et avoir une idée claire sur ses intentions avant de débiter les travaux : privatiser la rive? permettre un accès public? ou isoler les remblais dans un *no man's land* interdit de passage? La question des usages de la rive a été esquivée de l'étude d'impact environnemental. **Le statu quo n'est plus possible.** Les travaux sur la bande riveraine propriété d'Hydro-Québec offrent une occasion unique de réaménager les berges. Cette chance n'est pas prête à se représenter avant très longtemps.

Je comprends que la mission d'Hydro-Québec est de produire de l'électricité et non pas d'aménager des espaces verts, un rôle dévolu plutôt à la municipalité. **Le coût des travaux de la promenade végétalisée pourrait être réduit si la société d'État se limitait simplement à configurer les remblais, de façon à permettre ensuite à la Ville de Montréal d'aménager et verdifier le corridor riverain reliant le parc-nature de l'île-de-La Visitation au parc Louis-Hébert. Et cela sans qu'il n'en coûte un sou à la Ville pour exproprier ou obtenir des servitudes de passage sur les terrains limitrophes. C'est une solution gagnant-gagnant.**

#### Une vidéo promotionnelle indécente

L'animation 3D d'une vidéo promotionnelle diffusée récemment sur le réseau YouTube par Hydro-Québec soulève des inquiétudes sur les nouveaux aménagements. On y voit des quais privés qui enjambent le domaine hydrique de l'État, à l'usage exclusif de quelques propriétaires, tandis que des personnages errants déambulent, pris au piège derrière des clôtures. En l'absence de barrières, comme en partie au parc Louis-Hébert, les personnages de la vidéo ne s'approchent pas du bord de l'eau pour des raisons inconnues.

Les fosses à poissons semblent avoir la priorité sur les êtres humains qu'on tient à distance des aménagements. Ce n'est clairement pas un projet conçu pour le milieu urbain.

### Réparer les fractures du développement

Le harnachement de la rivière des Prairies pour la construction du barrage hydroélectrique en 1928 a bouleversé le paysage naturel. Le village historique du Sault-au-Récollet a été désigné en 2018, lieu historique national du Québec. Il est malheureusement coupé en deux par une autoroute passant à proximité de la plus ancienne église de l'île de Montréal et d'un site archéologique classé. Le Sault-au-Récollet a subi de plein fouet les impacts du développement. Une promenade riveraine publique accessible et végétalisée serait un baume sur ces fractures et un atout pour les visiteurs et la mise en valeur du patrimoine local. Il faut nous redonner l'accès à notre rivière. Si on n'est pas capable de réaliser un aménagement digne d'une métropole comme Montréal, débarrassez-nous-donc de ce vieux barrage en pleine ville peu productif!

-

### Problème de l'émissaire Curotte

Le maintien de la sortie de l'égout de la rue Curotte à son emplacement actuel au parc Louis-Hébert est nuisible à l'environnement et coûteuse. Il nécessiterait l'enfoncement de pieux pour maintenir le mur de béton à la verticale. L'égout se déverserait dans une petite baie d'eau stagnante. Il serait plus sain de prolonger le conduit dans la rivière afin que le courant emporte les eaux usées. Le conduit pourrait être recouvert du même remblai continu sur toute la longueur du parc, sans changer la méthode de maintien du mur de soutènement. L'accessibilité à la rivière et l'unité visuelle de l'aménagement seraient améliorées, offrant ainsi un grand front de rivière à la population. La clôture autour de la sortie de l'égout municipal pourrait être enlevée. Les odeurs nauséabondes seraient moins présentes près de la rive et la turbidité de l'eau meilleure que dans le projet proposé.

-

### « Dédramatiser » le projet

Je suggère qu'on clarifie le titre du projet aux yeux du public. En effet, le titre de « réfection du mur en amont du barrage Simon-Sicard » peut prêter à confusion. Premièrement, il ne s'agit pas de la « réfection » (réparation) du mur de soutien en béton puisque le projet ne prévoit pas d'intervention directe sur le mur, à proprement parler, mais plutôt d'un remblai appuyé contre le mur. Deuxièmement, il y a absence de mur sur une grande partie de la rive végétalisée, ce qui questionne la pertinence d'enrocher toute sa longueur. Troisièmement, il y a confusion pour le public entre l'ouvrage du barrage et le mur de soutien en béton qui, lui,

n'est pas un barrage. Bien que soumise à la loi sur les barrages, la consultation publique devrait faire la distinction importante entre le barrage et les travaux sur le mur de béton, qui sont deux choses différentes. Un ouvrage d'ingénierie n'est pas interdit de passage comme le démontre la passerelle piétonne publique aménagée directement sur le barrage Simon-Sicard à l'entrée du parc-nature de l'île-de-La Visitation.

Je vous remercie de votre attention.

Bien cordialement,

Jocelyn Duff

[REDACTED]

[REDACTED]

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

Date : 15 avril 2026.

Objet : Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal – complément d'information.

Veuillez, s'il-vous-plaît, accueillir ce complément d'information faisant suite à ma demande de consultation publique du 27 mars 2026.

J'ai assisté à la séance d'information du BAPE qui s'est tenue le 31 mars 2026. Il m'était impossible de connaître les informations ci-après lors de cette séance.

Il est apparu que Hydro-Québec et la Ville de Montréal ne se sont pas concertés sur le projet présenté, notamment pour la sortie de l'égout Curotte au parc Louis-Hébert. Hydro-Québec a rejeté la responsabilité de la correction de l'infrastructure sur la Ville de Montréal pour justifier sa solution : la création d'une longue série de fosses à poissons à la sortie d'un égout dans le courant aval.

Or, la canalisation souterraine date de la construction du mur de soutènement et du barrage en 1929. Le ruisseau Curotte a été enfoui sous terre à cette époque. Il semblerait par la compagnie d'électricité Montreal Light Heat & Power en ait été la maîtresse d'œuvre (voir photos).

Étant donné que la commission du BAPE a le pouvoir d'enquêter, je souhaiterais que celle-ci exige le dépôt de documents qui démontreraient hors de tout doute que Hydro-Québec n'est pas responsable de l'infrastructure construite en 1929 à la sortie de l'égout Curotte dans le mur de soutènement du barrage Simon-Sicard.

Je vous remercie de votre attention.

Jocelyn Duff

Citoyen du district Sault-au-Récollet, Ahuntsic-Cartierville.

[REDACTED]

[REDACTED]







Montréal, 20 mars 2026

Monsieur Benoit Charette

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

**Objet : Réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard à Montréal**

Bonjour,

En tant que directeur de la table de quartier Solidarité Ahuntsic, je souhaite, par le dépôt de cette lettre, demander à Monsieur Benoît Charette, Ministre de l'Environnement, la tenue d'une consultation publique relative au projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard, dans le secteur du Sault-au-Récollet à Montréal.

La Table de quartier souhaite porter la voix des résident.es du secteur touché par les travaux d'Hydro-Québec, mais aussi, plus largement, de tous les résident.es d'Ahuntsic-Cartierville qui pourraient bénéficier de l'aménagement d'une promenade végétalisée et d'un accès universel aux berges de la Rivière des Prairies. Les travaux entrepris par Hydro-Québec ont et continueront d'avoir des impacts sur l'environnement du secteur ; aussi nous espérons que le porteur des travaux de réfection soit plus à l'écoute des besoins et attentes du milieu.

Solidarité Ahuntsic est une table de concertation intersectorielle et multi-réseaux dont le mandat est de rassembler les acteur.rices (communautaires, institutionnels, politiques, privés) et les habitant.es du quartier d'Ahuntsic pour travailler collectivement sur des cibles concrètes de développement social local. À travers la mise en place d'actions concertées, la table soutient les initiatives existantes et favorise l'émergence de nouveaux projets.

Nos missions sont de :

- Contribuer au développement social ;
- S'investir dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion ;
- Améliorer la qualité de vie des résident.es du quartier ;
- Favoriser l'action concertée et le développement de la capacité d'agir de la communauté.

Des membres du comité citoyen de la Promenade du Sault, ont demandé un accompagnement auprès de la Table de quartier dès janvier 2020, afin de bien faire connaître à la population le projet de réfection du mur de soutènement Simon-Sicard et ses répercussions sur le milieu, mais aussi la possibilité de profiter de ces travaux pour améliorer l'accès aux berges pour la population. Ces démarches avaient lieu au moment-même où la population prenait conscience de la phase 1 qui se déroulait et de l'enrochement massif outrancier qui est apparu aux abords de la rivière.

En février 2022, les membres présents à l'Assemblée Générale de Solidarité Ahuntsic ont voté pour appuyer les revendications du comité citoyen de la Promenade du Sault, soit en faveur de la mise en place d'une promenade à accès universel et végétalisée aux abords de la rivière et aménagée dans le cadre des travaux de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard. Les bienfaits qu'apporte la proximité à la nature ne sont plus à prouver, et nos populations mériteraient de pouvoir bénéficier d'un meilleur accès aux berges.



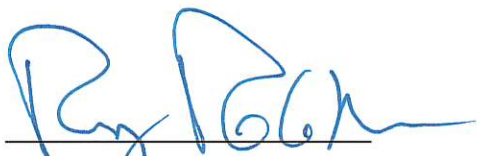
Par le biais de l'École de la citoyenneté, le Projet d'Impact collectif ayant cours à Ahuntsic, nous avons participé à toutes les consultations et invitations de la société d'État sur ce dossier, et suivi minutieusement les développements autour de ce chantier. Un grand travail a été fait pour collaborer avec toutes les parties prenantes et le milieu s'est concerté pour trouver un consensus autour des travaux inévitables d'Hydro-Québec et de ses effets, mais aussi autour de cette possibilité de profiter des travaux inévitables pour améliorer l'accès à la rivière pour la population.

Malgré d'innombrables échanges, les propositions actuellement émises par Hydro-Québec ne reflètent en aucun cas les demandes de la population. Les documents déposés par Hydro-Québec laissent présager un abaissement des enrochements massifs qui étaient pourtant, selon nous, inacceptables dans un milieu urbain hautement fréquenté. La phase 1 des travaux, faite en urgence, doit être soumise à des discussions car ces amoncellements de roche sont indignes du secteur patrimonial dans lequel ils ont été déposés.

Autre point problématique, les éléments proposés pour réellement faciliter l'accès à la rivière, tels que présentés par Hydro-Québec à la population comme possibles et envisageables (les descentes en paliers, par exemple) ont été complètement évacués du projet. Malgré une prise de position favorable au niveau des trois paliers de gouvernement au pouvoir dans Ahuntsic et une mobilisation citoyenne assidue autour de la mise en place d'une promenade, rien ne laisse présager que la société d'État en ait tenu compte dans ses plans d'aménagements.

Nous comprenons l'importance des travaux sur le mur de soutènement pour la protection et la sécurité des populations ; ceci dit, la société d'État procède à des travaux qui ont le potentiel d'améliorer les conditions de vie de la population et de permettre un meilleur accès aux berges, patrimoine collectif. Nous tenons, finalement, à souligner l'importance de ne pas évacuer ces demandes pour des questions financières. Hydro-Québec doit tenir compte de la population qui bénéficie de cet espace et non pas seulement de la rentabilité de ses travaux.

Dans l'espoir de permettre à la population ahuntsicoise d'être réellement entendue lors d'audiences publiques du BAPE,



Rémy Robitaille  
Directeur  
Solidarité Ahuntsic  
10 780 rue Laverdure  
Montréal (Québec)  
H3L 2L9

**De :** André Gravel [REDACTED]  
**Envoyé :** 29 mars 2026 17:52  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** Demande de consultation publique du BAPE

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur Benoit Charette

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la  
Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30 e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, Montréal.

Monsieur le ministre

Je vous demande de procéder à un examen public du projet d'Hydro Québec de Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard.

Dans un premier temps, je reconnais pleinement la nécessité, au bout de près de 100 ans, de consolider le muret afin de prévenir une inondation.

Cependant, les premiers travaux réalisés en urgence dans 3 sections ainsi que les prochains travaux annoncés par Hydro-Québec ne sont vraiment pas adaptés à notre quartier fortement urbanisé.

Il s'agit d'un secteur patrimonial où l'on retrouve l'église de la Visitation, les vestiges du fort Lorette ainsi que de nombreuses propriétés.

J'habite à proximité avec ma famille depuis de nombreuses années, mon intérêt pour la rivière et son accès a toujours été présent. Il est possible pour Hydro-Québec de réaliser ses travaux de consolidation en respectant la population qui demande un accès à la rivière.

Merci

André Gravel

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

**De :** Pierre E Lachapelle [REDACTED]  
**Envoyé :** 1 avril 2026 16:24  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Bouazzi, Haroun (Maurice-Richard) <[Haroun.Bouazzi.MAUR@assnat.qc.ca](mailto:Haroun.Bouazzi.MAUR@assnat.qc.ca)>  
**Objet :** Montréal - Rivière des Prairies - Réfection du mur de soutènement relié au barrage Simon-Sicard

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED]

[Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Monsieur le Ministre Benoît Charrette,

J'espère que vous allez bien.

Monsieur le ministre de l'Environnement Benoît Charrette je vous demande respectueusement par la présente, de soumettre le projet de Réfection du mur de soutènement relié au barrage Simon-Sicard, à des audiences publiques complètes sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE).

J'habite la circonscription électorale Maurice-Richard, je vis à 10 minutes de marche de la rivière des Prairies et je fréquente et je profite régulièrement des aménagements piétons et cyclables installés dans les années 1990 par Hydro-Québec,

lors de la réfection du barrage Simon-Sicard autrefois nommé Walker.

Il est question dans ce courriel du Mur de soutènement de ce barrage.

Hydro-Québec a débuté à la surprise du grand public des travaux considérables d'enrochement dans le lit de la rivière des Prairies en 2018. La pandémie a suivi et ces circonstances ont enveloppé ce projet d'un brouillard d'information opaque.

Hydro-Québec semble vouloir continuer en ce sens, afin d'assurer la réfection du mur de soutènement, qui stabilise les rives de cette rivière, afin de créer et de maintenir le réservoir d'eau qui alimente le barrage Rivière des Prairies.

Mardi 31 mars dernier, Hydro-Québec tenait une séance d'information publique au CÉGEP Ahuntsic, dont la tenue a fait l'objet de très peu de publicité, voire aucune, sur les réseaux sociaux et dans le journal local nommé «Journal des voisins». J'ai

raté cette réunion dont on m'avait parlé par hasard.

Monsieur le ministre de l'Environnement Benoît Charrette, je vous demande respectueusement par la présente, de soumettre le projet de Réfection du mur de soutènement relié au barrage Simon-Sicard à des audiences publiques complètes sous

l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE).

Veillez agréer Monsieur le ministre Benoit Charrette, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Lachapelle

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



Danièle Laliberté, PhD

Montréal, le 02 avril 2026

À :

Cabinet du Ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart, 30e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

Projet : Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, Montréal

Objet : Demande d'une consultation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Monsieur le Ministre,

Après avoir participé à la séance d'information du 31 mars 2026, je demande, par la présente lettre, la tenue d'une consultation publique du BAPE pour le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard.

Je suis rassurée de constater qu'Hydro-Québec veille à la sécurité de la population et à celle des infrastructures de mon quartier, en prolongeant la durée de vie utile du mur de soutènement et en s'assurant qu'il est conforme aux normes en vigueur. Par ailleurs, en tant que résidente du Sault-au-Récollet native de ce quartier, j'aimerais vous faire part de mes préoccupations à l'égard de ce projet et par conséquent vous demander d'autoriser la tenue d'une consultation publique du BAPE :

### **1) Abattement d'arbres matures et plantation de nouveaux arbres**

Il est prévu qu'un nombre important d'arbres matures soient abattus, en particulier dans le parc Louis-Hébert, afin d'offrir cinq accès à la rivière pour mener les travaux de réfection. Selon Hydro-Québec, il s'agit d'érables à Giguère, d'ormes de Sibérie et d'érables de Norvège, arbres qui ne sont plus jugés désirables à Montréal. Il n'en demeure pas moins qu'un arbre mature, peu importe l'espèce, capte mieux le carbone qu'un jeune arbre et contribue donc mieux à la santé des populations. Pour cette raison, il serait intéressant qu'Hydro-Québec envisage :

- Adopter une approche moins intrusive pour l'environnement en utilisant des barges ou de plus petits camions pour effectuer les travaux, afin de diminuer le nombre d'arbres matures à abattre.
- Maintenir une grande diversité d'espèces advenant la plantation d'autres arbres.

### **2) Compensation pour l'empiètement sur la rivière**

Un empiètement de 4 à 8 m sur la rivière est prévu, tandis que 11 000 m<sup>2</sup> seront impactés par le projet. Lors de la séance d'information, Hydro-Québec a mentionné que la stratégie de compensation envisagée est basée sur la création de fosses aquatiques (compensation in situ) dans la zone des travaux et sur une intervention portant sur un ruisseau à Terrebonne (compensation externe).



- Il faudrait s'assurer que ces fosses aquatiques soient bien conçues et localisées, afin de contribuer à la survie et à la santé de la faune et de la flore aquatiques. Or, leur proximité de l'émissaire Curotte pourrait être problématique. De plus, aucune stratégie d'entretien durable n'a été proposée.
- Les compensations externes prévues par Hydro-Québec devraient viser le même système hydrique, mais en amont du Sault-au-Récollet plutôt qu'à Terrebonne, afin d'avoir des effets sur le secteur des travaux. Il faudrait donc explorer d'autres options compensatoires.

### **3) Consultation des Premières Nations**

Durant la séance d'information, il a été mentionné que les autochtones de Kahnawake, sur la rive sud, ont été consultés, contrairement à ceux de Kanesatake. Or, ce sont ces derniers qui ont un lien historique avec le Sault-au-Récollet, puisqu'ils ont été déplacés du Fort-Lorette à Kanesatake. Leur habitat est d'ailleurs relié à la rivière des Prairies, qui coule du lac des Deux Montagnes vers le fleuve Saint-Laurent. J'ignore pourquoi ces derniers ont refusé de participer à la consultation, tel qu'affirmé par Hydro-Québec, mais ils seraient sans doute plus motivés à le faire si les mesures compensatoires externes étaient appliquées en amont du secteur visé par les travaux plutôt qu'à Terrebonne.

### **4) Surverses de l'émissaire Curotte**

La construction de la centrale hydro-électrique il y a une centaine d'années a forcé la canalisation d'un ruisseau en créant une cuvette ainsi qu'un phénomène épisodique de "geyser" au parc Louis-Hébert.

- Il est souhaitable qu'Hydro-Québec assume ses responsabilités en contribuant d'une manière ou d'une autre à la résolution du problème conjointement avec la Ville centre et l'arrondissement. De plus, il faudrait assurer une action concertée afin de ne pas prolonger indûment la durée de l'ensemble des travaux et d'atteindre un haut niveau de coût-efficacité.

### **5) Équité dans l'accès aux berges**

Le projet sous sa forme actuelle accorde un accès privilégié aux berges et à la rivière à quelques propriétaires.

- Modifier l'approche afin d'atteindre une meilleure équité, entre autres en créant un sentier public le long des berges et quelques accès directs à la rivière.

Cordialement,

Danièle Laliberté, PhD

Native et résidente du Sault-au-Récollet



Montréal, 3 avril 2026

Objet : Réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard à Montréal

Monsieur Benoît Charette  
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au nom du conseil d'administration de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) dont je suis président. Notre société vous demande, à titre de Ministre de l'Environnement, la tenue d'audiences publiques du BAPE relativement au projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard.

Ces audiences auraient pour objectif de permettre aux citoyennes et citoyens, aux groupes locaux de la société civile et aux représentants des deux paliers municipaux de s'exprimer et de se concerter sur ce projet plutôt que d'être limités à émettre des questions. Les travaux exigés par cette réfection auront un impact important sur un secteur de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville situé aux portes du site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet et du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Bien que le projet présenté par Hydro-Québec lors de la soirée d'information du 31 mars 2026 représente une évolution qualitative importante par rapport aux travaux de la phase I, la SHAC souhaite que les résidents du secteur touchés par les travaux de réfection se voient accorder la parole. Plus largement, il serait souhaitable que tous les résidents d'Ahuntsic-Cartierville qui pourraient bénéficier de l'aménagement d'une promenade végétalisée et d'un accès universel aux berges de la Rivière des Prairies puissent être entendus.

Nous comprenons bien l'importance des travaux sur le mur de soutènement pour la protection et la sécurité des populations et sommes reconnaissants de voir que la Société d'État travaille au prolongement de sa vie utile. Elle procédera cependant à des travaux qui ont le potentiel d'améliorer l'environnement physique et social de la population et de permettre un meilleur accès aux berges qui sont notre patrimoine naturel collectif.

Nous espérons ainsi que les responsables des travaux de réfection puissent mieux entendre les besoins et les attentes du milieu, notamment sur la question de l'accès à la rivière et sur celle des surverses de l'émissaire Curotte.

La construction de la centrale électrique ayant exigé la canalisation d'un ancien ruisseau et créé une cuvette devant le parc Louis-Hébert, nous estimons qu'aujourd'hui Hydro-Québec doit faire partie d'une solution plus globale que la seule réfection du mur de soutènement. Nous souhaitons donc que les discussions se tiennent dans un esprit de coopération, de complémentarité et de partage des responsabilités et des coûts avec la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Achims-Cartierville.

Notre Société suit avec attention depuis leurs débuts les démarches des membres du Groupe citoyen pour la Promenade du Sault et soutient la proposition émise par ces citoyens de profiter des travaux pour améliorer l'accès aux berges pour la population. <https://www.facebook.com/Promenadedusault/about>

Nous tenons, finalement, à souligner l'importance de ne pas évacuer ces demandes pour des questions financières. Hydro-Québec doit tenir compte de la population qui pourrait ainsi profiter de cet espace et non pas seulement du coût de ses travaux.

Nous espérons que vous permettrez à la population achimsicoise d'être réellement entendue lors d'audiences publiques du BAPE.

Cordialement,



Jacques Lebleu

Président

Société d'histoire d'Achims-Cartierville

Presidence.shac@gmail.com

[www.lashac.com](http://www.lashac.com)

438-396-2975

Diane Viens



Montréal, le 5 avril 2026

À :

Monsieur Benoit Charette,  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune  
et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

Projet : Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, Montréal

Objet : Demande d'une consultation publique du Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement (BAPE)

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je vous demande de procéder à la tenue d'une audience publique  
concernant le projet cité en titre.

Malgré le fait que je reconnais la nécessité de réaliser les travaux de consolidation du mur  
de soutènement, lequel a été construit il y a près d'un siècle, je demeure inquiète quant à  
l'évaluation des impacts environnementaux que le projet d'Hydro-Québec se propose de  
réaliser.

C'est particulièrement au point de vue du milieu bio physique et humain, que ce projet  
m'apparaît comme discutable quant aux solutions proposées. C'est une opportunité  
unique qu'Hydro-Québec a de redonner aux citoyens d'Ahuntsic et des quartiers  
limitrophes l'accès aux berges de la rivière des Prairies qui au fil des ans ont été privatisées  
par un manque d'accessibilité publique. En effet, en laissant l'accès à la servitude et aux  
superficies de terrain créés par les remblais à l'usage des propriétaires riverains  
seulement, ces derniers au fil des années ont occupé et clôturé latéralement leur section  
de berges privant ainsi les citoyens d'y accéder.

Je comprend qu'à l'époque les enjeux environnementaux n'étaient pas les mêmes et c'est pourquoi je considère qu'aujourd'hui ce projet comme une opportunité unique pour redonner aux citoyens un accès visuel et physique, non clôturé, aux berges de la rivière des Prairies. Les nouvelles superficies que créent les remblais nécessaires à la stabilisation des murs existants offrent la possibilité d'y aménager un sentier riverain accessible universellement. De plus, dans certains secteurs ces remblais réalisés en palier pourraient donner l'accès à l'eau, être revégétalisés plutôt que juste verdis. Cela créerait des habitats fauniques de qualité plutôt que des fosses aquatiques dont l'efficacité n'est pas prouvée particulièrement dans le secteur de l'émissaire Curotte.

De même, le débat en lien avec la nécessité de prolonger ou pas l'émissaire Curotte, m'apparaît inopportun d'autant plus que la société d'état est prête à déboursier les sommes nécessaires pour stabiliser l'émissaire et maintenir l'interdiction d'accès à l'eau plutôt que de prolonger l'émissaire. Quel est le coût de prolonger l'émissaire en contre partie de celui de la stabilisation de l'émissaire Curotte? Quel est le coût de renonciation pour la ville et ces citoyens. Pourquoi la ville-centre et Hydro-Québec ne travaillent-ils pas ensemble pour réaliser un meilleur projet au meilleur coût dans l'intérêt des citoyens?

Il y a aussi les pertuis qui suscitent un enjeu de sécurité et oblige la société d'état à clôturer l'accès au bord de l'eau. Mais un autre type de protection pourrait-être envisagé.

La pertinence d'abattre des arbres matures particulièrement dans le parc Louis Hébert alors que ceux-ci contribuent à absorber une grande partie des eaux de surface dans la cuvette créée par la construction des murs de soutènement existants.

L'utilisation de barges pour réaliser le projet prolongerait la durée des travaux de combien de temps ? On construit ces remblais pour un autre 70 ans, 100 ans. Que représente 1 ou 2 ans de plus de travaux si l'on évite d'abattre une quarantaine d'arbres de 50 à 75 ans. Ne serait-il pas souhaitable que le choix soit offert aux citoyens?

Enfin, ce projet de réfection s'inscrit dans un milieu récepteur très sensible au point de vue humain, la communauté d'Ahuntsic, les personnes âgées et de leur famille, les enfants de la garderie, les adolescents et les utilisateurs des équipements sportifs de Sophie-Barat, le milieu historique exceptionnel et archéologique pourquoi une solution unique continue sur la totalité du 1300 mètres linéaires de la berge. Encore une fois, un projet mieux modelé aux besoins et attentes du milieu permettrait des gains substantiels en lien avec les enjeux sociaux et environnementaux du XXI siècle.

Cordialement,

Diane Viens, architecte de paysage







De : [REDACTED] Envoyé : 7 avril 2026 18:25 À : Ministre  
MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

Objet : Demande d'un examen public BAPE : Projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard à Montréal

[Vous ne recevez pas souvent de courriers de [REDACTED] Découvrez pourquoi ceci est important à <https://aka.ms/LearnAboutSenderIdentification> ]

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Bonjour,

Par la présente, je demande la tenue d'un examen public BAPE du Projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard à Montréal.

J'étais présente à la période d'information publique (PIP) sur le projet, tenue le 31 mars 2026. Cette rencontre était fort intéressante et bien présentée, mais émettre des opinions sur le projet était en dehors des objectifs de la rencontre, en étant seulement une d'information. Beaucoup de citoyen.ne.s ont assisté à la PIP et j'ai eu la nette impression que plusieurs, dont moi-même, avaient des opinions non exprimées sur le projet.

Mes motifs de la demande sont les suivants :

- L'occasion de la réfection du mur de soutènement devrait permettre l'établissement d'une promenade piétonnière à accès universel au bord de la rivière. Les gens du quartier aiment beaucoup faire des marches sur les rives de la Rivière-des-Prairies, profiter de notre proximité à la nature et s'évader de la densité, du bruit et du stress de la ville. Un comité de citoyens (Groupe citoyen pour la promenade du Sault) travaille maintenant depuis plusieurs années à réaliser ce but. Leurs considérations devraient être mieux prises en compte dans les travaux planifiés et la tenue d'un examen publique permettrait une évaluation de leurs demandes en dehors d'Hydro-Québec.
- Le projet présenté ne permet pas un accès physique et même souvent visuel à la rivière, car des clôtures bloquent l'accès presque partout. Je comprends que des solutions innovatrices sécuritaires existent (ex. voir l'aménagement du parc Nicolas-Viel situé également à Ahuntsic).
- Il me semble qu'il y a un manque de coordination de ce projet entre Hydro-Québec, la Ville de Montréal (la « Ville-Centre ») et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Des questions concernant l'émissaire Curotte (l'égout) qui se verse directement au bord de la rivière ainsi que l'entretien éventuel du projet restent pour moi non répondues. Pourquoi ne pas résoudre ces questions maintenant et de cette façon construire un projet qui maintient de la meilleure façon

possible l'environnement des berges et la qualité de vie autour du projet?

Je suis résidente d'Ahuntsic depuis presque 40 ans. J'apprécie beaucoup notre quartier et je veux protéger ses atouts, dont son accès à la Rivière-des-Prairies.

Merci pour votre attention à cette demande.

Barbara Maass

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

De : [REDACTED]

Envoyé : 9 avril 2026 16:49

À : Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

Objet : Demande d'une consultation publique du BAPE : aménagement des rives en amont  
du barrage Simon-Sicard

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED]. [Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je demande à votre ministère de mettre sur pied une consultation publique du BAPE au sujet de l'aménagement des rives de la rivière des Prairies, aménagement qu'Hydro Québec a commencé dans le secteur Ahuntsic, et qui doit être poursuivi dans un avenir proche.

J'estime qu'Hydro Québec a les moyens de réaliser un projet de consolidation sécuritaire des rives en respect de l'environnement, du paysage et de l'histoire du secteur d'Ahuntsic-Cartierville. En réalisant une promenade piétonnière à accès universel, la société d'État rendrait aux contribuables (et à ses clients) un site exceptionnel auquel ils ont droit.

Des audiences publiques sur le projet en titre sont demandées pour les motifs suivants :

- Les élu.e.s de l'arrondissement et les député.e.s des gouvernements fédéral et provincial de la circonscription ont émis un communiqué de presse conjoint le 8 août 2023 en faveur unanime de la promenade riveraine piétonne continue, accessible et végétalisée.
- Le sondage en ligne mené par Hydro Québec entre le 20 septembre et le 17 octobre 2021, manque de transparence dans la mesure où les participant.e.s ne pouvaient pas voter pour l'option de l'aménagement de la promenade riveraine continue (Étude urbaine préliminaire : réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, 7 septembre 2021).

☒ Le projet actuel ne garantit pas la protection du paysage et du patrimoine, ni l'accès public aux berges alors que les orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) misent sur le développement durable de la Trame verte et bleue.

- Le projet actuel aura pour effet de creuser les inégalités sociales en agrandissant des terrains privés sur le domaine de l'État et en érigeant des barrières qui empêcheront les résident.e.s d'institutions de santé et d'hébergement d'accéder à la rive derrière chez eux (CHSLD Edmond-Laurendeau, résidence Berthiaume-du-Tremblay). Il en sera de même pour l'ensemble des citoyens.

- Hydro Québec ne démontre pas la pertinence d'enrocher massivement une part significative des berges végétalisées où il n'y a pas de mur de béton en rive (304 mètres, soit 42% de la phase 2). Hydro Québec doit considérer qu'elle a déjà opté pour ce type d'aménagement, mais dans des secteurs très peu peuplés.
- Le projet actuel affaiblit la cohérence de l'ensemble riverain par un traitement inégal entre les aménagements correctifs de la phase 1 et ceux projetés de la phase 2.

En souhaitant que ma demande soit prise en considération, je vous prie d'accepter,  
Madame, Monsieur, mes salutation sincères.

André Paul

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

10 avril 2026, Montréal

**Cabinet du ministre**

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la  
Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
ministre@environnement.gouv.qc.ca

**Projet** : Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard,  
Montréal.

**Objet** : Demande d'une consultation publique du BAPE.

À qui de droit,

Je m'appelle Brigitte Robert et je travaille dans le milieu communautaire du quartier Ahuntsic depuis 23 ans maintenant. La rivière des Prairies est un lieu de ressourcement pour mes collègues et pour moi, mais aussi, particulièrement, pour les résident.es du secteur et les citoyen.nes, pour qui il s'agit d'un milieu de vie.

Je n'aurais pas cru voir, durant la première phase des travaux d'Hydro-Québec faits en urgence sur ce site, un déversement de roches dans la rivière tel que présent à l'heure actuel, ni constater un tel massacre de la végétation derrière l'école Sophie-Barat. La sécurité des riverains est une chose, certes, mais il y a une limite à la laideur et au saccage - je fais mention ici de la coupe d'arbres majestueux, de la perte de vue sur la rivière, de l'enrochement massif, etc.

Je demande, à l'heure actuelle, des audiences publiques sur la phase 2 des travaux prévus par Hydro-Québec ; ceci dit, nous devrions aussi pouvoir nous exprimer sur la phase 1 des travaux, puisqu'il a été impossible de le faire antérieurement. Ce qui était inacceptable en 2019 l'est encore en 2026. Un simple abaissement ne suffit pas : personne en ce moment ne peut circuler ou regarder le bord des rives dans le secteur du Sault-au-Récollet sans s'indigner de l'impact misérable de ses enrochements.

Si ces travaux sont ce que la société d'État avait de mieux à offrir, il faut vraiment s'inquiéter de la suite des choses pour la phase 2. Hydro-Québec pourrait réaliser un projet de consolidation sécuritaire des rives en respect de l'environnement, du paysage et de l'histoire du secteur d'Ahuntsic-Cartierville.

C'est aussi là une occasion à saisir pour offrir à la population du secteur un réel accès à sa rivière en réalisant la promenade piétonnière à accès universel que de nombreux

citoyen.nes réclament depuis plusieurs années. L'empiètement sur la rivière permettrait cet accès sans perte importante pour les riverains : ainsi, c'est toute la population du secteur qui y gagnerait. Il est temps que le patrimoine naturel et les berges au Québec, deviennent l'affaire de toutes et tous!

Pour toutes ces raisons, veuillez recevoir ma demande de consultation publique.

A handwritten signature in black ink that reads "Brigitte Robert". The signature is fluid and cursive, with the first letter of each name being capitalized and prominent.

Brigitte Robert







Mercredi 8 avril 2026

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la  
Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

**Projet :** Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, Montréal

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées  
(AQDR) section Ahuntsic – St-Laurent / Jean-Paul Lahaie

**Objet : Demande d'une consultation publique du BAPE.**

Hydro-Québec peut réaliser un projet de consolidation sécuritaire des rives en respect de l'environnement, du paysage et de l'histoire du secteur d'Ahuntsic-Cartierville. Hydro-Québec en a vraiment la capacité.

Depuis 21 ans l'AQDR ASTL défend les droits des aînés dont celui à une mobilité accessible. Notre organisme saisit cette occasion pour demander l'objet mentionné dans le souci d'améliorer l'accès à notre rivière pour les citoyennes et citoyens du quartier, en réalisant une promenade piétonnière à accès universel. L'accès à la rivière est à l'avantage de tous, autant pour les jeunes que pour les plus vieux.

Des audiences publiques sur le projet en titre sont demandées pour les motifs suivants :

– les élu·es et élu·es de l'arrondissement et les député·es et député·es des gouvernements fédéral et provincial de la circonscription électorale ont émis un communiqué de presse conjoint le 8 août 2023 en faveur unanime de la promenade riveraine piétonne continue, accessible et végétalisée.

– le manque de transparence sur les résultats du sondage en ligne d'Hydro-Québec, mené entre le 20 septembre et le 17 octobre 2021, au cours duquel les participantes et participants ne pouvaient pas voter pour l'option de l'aménagement de la promenade riveraine continue (Étude urbaine préliminaire : réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, 7 septembre 2021).

– manque de protection et de garanties concernant le paysage, le patrimoine et l'accès public aux berges dans un contexte où les orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) misent sur le développement durable de la Trame verte et bleue.

– Le projet aura pour effet de creuser les iniquités sociales causées par l'agrandissement de terrains privés sur le domaine de l'État et la présence de barrières qui empêchent les résidents d'institutions de santé et d'hébergement d'accéder au bord de l'eau à l'arrière de chez eux (CHSLD Edmond-Laurendeau, résidence Berthiaume-du-Tremblay) ainsi que l'accès des citoyens.

– Le projet ne démontre pas la pertinence d'enrocher massivement une part significative de berges végétalisées où il n'y a pas de mur de béton en rive (304 mètres soit 42% de la phase 2).

– Le projet affaiblit la cohérence de l'ensemble riverain par un traitement inégal entre les aménagements correctifs de la phase 1 et ceux projetés de la phase 2.

Pour ces raisons, veuillez recevoir notre demande de consultation publique et l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Paul Lahaie". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Jean-Paul Lahaie, président  
12225, rue Grenet, Montréal, Qc H4J 2N7  
514-433-9034  
aqdr.astl@gmail.com

**Montréal, le 15 avril 2026**

**Fondation Rivières**

**454, avenue Laurier Est, 2e étage**

**Montréal (Québec)**

**H2J 1E7**

**514 272-2666 ext. 301**

**communications@fondationrivieres.org**

## **Demande d'audience publique avec médiation préalable - Réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard**

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la  
Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

À qui de droit,

Le projet de mur de soutènement du barrage Simon-Sicard est un projet structurant majeur pour les riverains et riverains situés près de la rivière des Prairies. S'il est réalisé convenablement, il permettra à la Ville de Montréal d'aménager 1,3 km de berges publiques pour les citoyens qui pourraient prendre la forme d'une promenade le long de la rive, de quais, de zones de baignade ou simplement d'endroits où se tremper les pieds dans l'eau de la rivière.

Le projet actuel ne répond pas aux attentes de la population et ce, à cause de problèmes de communications entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal. Nous estimons qu'il est encore temps pour Hydro-Québec d'apporter des modifications au projet actuellement proposé. Hydro-Québec nous a indiqué être disposé à améliorer le projet si elle peut s'entendre avec la Ville et l'arrondissement de Montréal sur deux enjeux clés:

1. que la Ville corrige l'émissaire d'eaux usées Curotte afin que les eaux usées se dispersent plus loin de la berge;
2. que la Ville dégage Hydro-Québec de ses responsabilités si elle aménage des accès publics aux berges dans le cadre de la réfection du mur de soutènement.

La Fondation Rivières est favorable à une audience publique concernant le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard afin qu'une meilleure acceptabilité sociale soit au rendez-vous. Par contre, nous estimons qu'il y aurait un grand mérite à tenir une période de médiation préalable comme le permet le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) afin de laisser le temps et le loisir à la Ville de Montréal et à Hydro-Québec de mener sereinement les négociations nécessaires pour obtenir un meilleur projet. Les deux parties sont de bonne volonté, elles ont exprimé leur ouverture à ajuster le projet et elles ont déjà amorcé des discussions et c'est pour cette raison que nous souhaitons une médiation.

Nous comprenons qu'Hydro-Québec doit faire vite dans la réalisation des travaux pour des raisons de sécurité, mais nous soutenons qu'il n'est pas trop tard pour améliorer le projet.

### **Des variantes du projet écartées par manque de communication**

En 2022, Hydro-Québec avait proposé des aménagements en paliers qui auraient eu l'avantage de faciliter l'accès aux berges à la population et d'aménager des promenades et des zones de baignade. Cette variante a été écartée pour plusieurs raisons dont le fait que les déversements d'eaux usées de l'émissaire Curotte contaminent le secteur durant de longues périodes et que la Ville n'a pas signifié son intention à Hydro-Québec de corriger le problème.

La Ville nous a confirmé son intention d'évaluer le prolongement du tuyau de l'émissaire plus loin dans la rivière des Prairies. Ce faisant, il n'y aurait pas d'accumulation d'eaux usées autour des berges et cela permettrait à la population de descendre dans l'eau sans risque liée à la qualité de l'eau. Nous sommes d'avis qu'Hydro-Québec peut effectuer des modifications au plan proposé et ramener le plan initial constitué de paliers et de quais autour de l'émissaire Curotte pour avoir accès à l'eau.

La version retenue par Hydro-Québec par enrochement risque de réduire les possibilités pour la Ville de faire des aménagements et qu'elle s'accompagne de l'installation de clôtures pour des raisons de sécurité.

## **Une promenade qui pourrait être aménagée plus facilement**

Les comités de citoyens sont très attachés à l'idée d'une promenade et nous croyons que la variante par paliers écartée en 2022 aurait permis d'en faciliter la réalisation. Par ailleurs, le coût des travaux de la promenade pourrait être réduit si Hydro-Québec se limitait à configurer les remblais convenablement de façon à permettre ensuite à la Ville de Montréal d'aménager et verdifier le corridor riverain reliant le parc-nature de l'Île-de-La Visitation au parc Louis-Hébert. La Ville n'aurait alors pas à exproprier ou obtenir des servitudes de passage sur quelques terrains limitrophes. Une telle entente est possible : lors de l'aménagement du parc à Fort-Lorette, qui est une propriété de la Ville, Hydro-Québec a pu aménager une placette en novembre 2023 en partie sur son terrain en abaissant son enrochement, ce qui a permis un passage continu sur les berges de dizaines de mètres.

## **Notre rôle d'interlocuteur**

Nous croyons que notre organisation est un interlocuteur crédible pour solliciter cette médiation. Nous sommes impliqués dans le dossier depuis 2022 et nous entretenons des relations cordiales avec Hydro-Québec, la Ville de Montréal et les groupes citoyens d'Ahuntsic-Cartierville directement concernés par le projet de réfection du mur de soutènement. À ce chapitre, nous avons eu une rencontre positive avec la nouvelle mairesse d'Ahuntsic-Cartierville, Maude Thérault-Séguin, et le groupe citoyen La promenade du Sault le 19 mars dernier, lors de laquelle il a été possible d'établir une réelle volonté de collaboration. Nous entretenons aussi de bonnes relations avec Hydro-Québec, notamment dans le dossier du barrage Simon-Sicard avec qui nous avons eu et avons toujours des échanges.

Nous savons que des négociations entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec sont actuellement en cours au sujet du retrait de la clôture séparant les berges, du droit de passage sur certains terrains privés en bordure du littoral appartenant à Hydro-Québec ainsi que l'extension de l'émissaire Curotte plus loin dans la rivière des Prairies, tout cela dans le but de permettre un meilleur aménagement des berges pour la population.

Considérant que les relations sont positives et que la communication est au rendez-vous entre toutes les parties prenantes, nous demandons une médiation afin d'accélérer la mise en œuvre des modifications proposées dans le cadre de ce projet.

Nous sommes à votre entière disposition pour plus de détails.

Cordialement,  
André Bélanger, directeur général



*La Fondation Rivières est une organisation à but non lucratif qui œuvre à l'accès, la protection, la valorisation et la restauration des rivières dans le but de préserver leur caractère naturel et d'en assurer une utilisation humaine responsable et pérenne.*



**De :** Marie Lachance [REDACTED]  
**Envoyé :** 15 avril 2026 10:15  
**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** [REDACTED]  
**Objet :** Demande consultation publique BAPE

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED]

[Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

À qui de droit, je demande une consultation publique du BAPE sur le projet d'Hydro-Québec en amont du barrage Simon-Sicard. Ce projet présente des lacunes majeures, notamment pour l'accès public à la rive, des fosses à poissons inadaptées en milieu urbain à la sortie d'un égout municipal, des coupes d'arbres massive au parc Louis-Hébert, empiètement de propriétés privées sur le domaine de l'État. Le projet nécessite une révision en profondeur.

J'aimerais ajouter qu'il est inconcevable de couper des grands arbres à Montréal en 2025. De plus, un accès aux berges doit être inclus dans ce projet. Il s'agit d'une opportunité unique et attendue depuis longtemps par les citoyens du secteur qui doit être mise de l'avant.

Veuillez accuser réception de ce courriel.

Bien à vous,

Marie Lachance

[Yahoo Courriel : Rechercher, organiser, conquérir](#)

[Yahoo Courriel : Rechercher, organiser, conquérir](#)



**AMAAC**

ASSOCIATION POUR LA MOBILITÉ ACTIVE  
AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Montréal, le 17 avril 2026

À :

Cabinet du Ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune  
et des Parcs

Édifice Marie-Guyart, 30e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard à Montréal

Monsieur le Ministre,

Par la présente, l'Association pour la mobilité active Ahuntsic-Cartierville (AMAAC) souhaite  
demander une consultation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
(BAPE) relativement au projet de réfection du mur de soutènement du barrage  
Simon-Sicard.

Ces consultations viseraient à offrir un véritable espace d'échange où les citoyennes et  
citoyens, les groupes communautaires ainsi que les représentants municipaux pourraient  
s'exprimer, dialoguer et contribuer activement à l'évolution du projet, plutôt que de se limiter  
à poser des questions.

Étant donné l'ampleur des travaux de réfection et leurs impacts significatifs sur ce secteur  
d'Ahuntsic-Cartierville — situé à proximité du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation — il  
apparaît essentiel de prévoir davantage de temps pour une réflexion approfondie. Cela  
permettrait notamment de réfléchir collectivement à l'inclusion dans le projet d'une  
promenade piétonne en rive des berges.

Notre association suit les démarches des membres du Groupe citoyen pour la Promenade  
du Sault et soutient la proposition de profiter des travaux pour faciliter le transit piétonnier le  
long des berges dans le but de favoriser la mobilité active dans le secteur.  
<https://www.facebook.com/Promenadedusault/about>

Cordialement,

Antoine Lebrun

Porte-parole de l'Association pour la mobilité active Ahuntsic-Cartierville

*L'Association pour la mobilité active Ahuntsic Cartierville (AMAAC) est un regroupement de citoyen·nes et d'organisations  
promouvant la mobilité active sous toutes ses formes. Elle vise à regrouper les acteurs de l'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville ayant un intérêt à favoriser les modes de transports actifs. Elle milite notamment pour des aménagements  
cyclables plus nombreux et sécuritaires, des espaces piétonniers confortables et accessibles, ainsi que l'apaisement et la  
réduction de la circulation automobile. Pour en savoir plus, consultez la [page Facebook](#) de l'organisation ou encore rejoignez  
son [groupe Facebook](#) pour participer aux discussions.*

Montréal, 17 avril 2026

Monsieur Benoit Charette  
Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de  
la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Object : **Demande d'une consultation publique du Bureau d'audiences  
Publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de  
réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-  
Sicard**

Monsieur le ministre,

Je vous demande de procéder à un examen public du projet d'Hydro-Québec de  
réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, à  
Montréal.

Je suis citoyenne du Sault-au-Récollet dans Ahuntsic depuis plus de 25 ans et  
quotidiennement, la rivière des Prairies et les arbres du parc Louis-Hébert sont  
présents à moi et à ma famille. La beauté, la perspective, la nature; l'idée que le  
temps peut s'arrêter un peu, c'est exactement ça.

Voici mes préoccupations particulières:

Le parc Louis-Hébert

- Le parc municipal Louis-Hébert est un parc riverain bucolique et tranquille. Il y  
a de très beaux couchers de soleil.
- Plusieurs usages y cohabitent selon les saisons, les jours et les heures. Il y a  
des personnes qui viennent s'y reposer sur les bancs au bord de l'eau et qui  
profitent de la quiétude et du paysage, des personnes qui pratiquent la  
marche et parfois elles sont accompagnées de leurs chiens, des cyclistes,  
des jeunes qui viennent y passer du temps, des amoureux, des groupes qui  
viennent faire du yoga, des nouveaux mariés qui viennent immortaliser leurs  
unions en photos, des personnes qui parfois n'ont pas d'autre lieu pour  
dormir, des enfants qui viennent jouer librement, des personnes qui viennent  
lancer leur ligne à l'eau, des personnes qui font du ski de fond, des familles  
qui viennent pique-niquer et se rafraîchir, ...). Le parc Louis-Hébert est  
fréquenté par des personnes de tous les âges, de différentes cultures et de  
statuts économiques. C'est un lieu inclusif qui offre un bout de nature  
précieux en milieu urbain.

- Selon ce qui est annoncé pour la phase 2, le parc ne sera pas disponible à la population ahuntsicoise pour environ trois ans. Les travaux annoncés seront très intrusifs pour le paysagement et pour la canopée; soit l'occupation du chantier qui abimera le terrain du parc et sa végétation, la coupe massive et de l'élagage d'arbres matures ainsi que l'éloignement de la rive en raison des travaux d'enrochement. Comment l'âme de ce parc si pittoresque sera préservée? Quelles seront les mesures de protection pour limiter les dégâts? Personnellement, je pense que ce sera un gâchis total pour notre secteur patrimonial.

#### Les arbres

- Après le choc et la réprobation générale dans la population au sujet des travaux fait en urgence par Hydro-Québec lors de la phase 1 (coupe d'arbres matures, enrochement massif et l'échec de la revégétalisation de la berge dans le secteur de l'école Sophie-Barat), voilà la phase 2 des travaux de réfection du mur de soutènement. Il y a unanimité contre les coupes annoncées des arbres, notamment au parc Louis-Hébert. En effet, beaucoup de dommages sont annoncés, environ de 25 à 30 arbres matures seront coupés, soit près du quart des arbres du parc Louis-Hébert!
- La canopée du parc Louis-Hébert est très diversifiée d'arbres matures et de buissons, c'est une valeur écologique très certainement. La présence d'arbres matures variés le long de la clôture actuelle contribue au charme des lieux. Avec les travaux prévus, ces arbres seront coupés et le paysage ne sera plus le même. Il ne faut pas se fier aux modélisations et au vidéo promotionnel présentés par Hydro-Québec, c'est virtuel et trompeur pour l'œil.
- Est-ce que d'autres moyens ont été réfléchis pour réaliser des travaux moins invasifs pour les arbres (et pour les riverains)? Pourquoi le transport par barge à partir d'un lieu à proximité n'a pas été pris en compte (comme par exemple, établir un chantier de base à partir du barrage Simon-Sicard, sur la pointe de la presqu'île)? Pourquoi ne pas prévoir utiliser de l'équipement moins gros et lourds pour travailler sur les terrains? Est-ce que tous les efforts ont été faits pour limiter au minimum la coupe d'arbres matures? Est-ce que les essences ont été prises en compte? Le remplacement d'un arbre mature abattu par un nouvel arbre de 10 centimètres est-il acceptable? Est-ce possible d'éviter les élagages? Que veut-on dire exactement comme élagage (hauteur, forme)? Il y a de nombreux questionnements à aborder. La surveillance de chantier et les consignes doivent-être claires auprès des entrepreneurs et le respect de la canopée ne devrait-pas reposer sur des primes. La protection des arbres ne vaut-elle pas un effort particulier de d'attention et d'investissement de la part d'Hydro-Québec?

#### L'émissaire Curotte situé dans le parc Louis-Hébert

- Les odeurs nauséabondes aux alentours du parc et les déversements en bord de rive sont de réelles nuisances publiques.

- Il est essentiel que le BAPE enquête et clarifie la responsabilité concernant cet égout (la ville de Montréal ? Hydro-Québec?).
- Le projet de réparation du mur de soutènement permet de corriger cette situation. La ville de Montréal et Hydro-Québec se doivent de travailler ensemble. La solution la plus simple en termes de travaux, la moins dispendieuse et la plus satisfaisante pour les citoyens et les citoyennes, c'est de prolonger le tuyau de déversement un peu plus loin dans la rivière. Cette solution permettrait alors de réaliser un bord de rive continu tout le long du parc Louis-Hébert.

#### Le mur de soutènement

- Autour de 2024, Hydro-Québec nous a présenté une nouvelle façon de faire l'enrochement, soit des roches placées en paliers. Cette solution faisait l'unanimité! Celle-ci permettant un accès visuel et physique à la rivière. Malheureusement, par la suite, cette façon a été mise de côté prétextant la hauteur des paliers et la sécurité. Je pense qu'il serait pertinent de retravailler cette proposition car cette solution fait consensus, notamment pour le parc Louis-Hébert. Il y a de nombreux exemples d'accès aux rives qui sont inspirants. Cet enrochement placé peut aussi cohabiter avec une végétation afin de réduire l'impact des îlots de chaleur créés par l'enrochement.

#### Les fosses aquatiques

- Concernant la nouvelle idée d'Hydro-Québec d'installer des fosses aquatiques, qui nous a été présentée le 31 mars dernier, je suis très sceptique. Serait-ce une fausse bonne idée? Pourquoi mettre en place des installations qui doivent nécessiter un entretien spécifique? Déjà que les travaux effectués en bord de rive derrière l'école secondaire Sophie Barat lors de la phase 1 n'inspirent pas du tout une autre expérimentation!
- Particulièrement l'installation d'une fosse à l'est de l'émissaire Curotte, au parc Louis Hébert, est vraiment une idée à rejeter; car en plus des eaux usées rejetées à cet endroit, le courant de la rivière provoque des amoncellements de déchets dans cette anse.
- Il y a certainement d'autres façons de naturaliser les berges à certains endroits pour favoriser la vie aquatique; je pense entre autres à la berge déjà végétalisée derrière la résidence Ignace Bourget et sur la presqu'île du côté nord/ouest où se trouve le barrage Simon-Sicard.

#### Une promenade piétonnière universellement accessible le long des berges

- Depuis le début des interventions d'Hydro-Québec, le projet d'une promenade riveraine est réclamé par tous les paliers politiques, par les organismes et la population locale. Il y a 95% du 1,3 km de ces berges concernées qui sont en bordure de propriétés institutionnelles (religieuses et de santé) et municipale (parc Louis-Hébert et Fort Lorette). En concordance avec les orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PAMD), le projet

de promenade s'inscrit parfaitement dans le volet de la Trame verte et bleue pour un accès (physique) public aux berges.

- Le plus logique et optimal, c'est que Hydro-Québec permette et facilite à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville la réalisation d'une promenade sur son ouvrage, plutôt que de dessiner des plans d'enrochements pointus sur les berges et des installations de clôtures partout. Il serait opportun de revoir ou adapter les règles de la loi sur les barrages au travail de réfection du mur de soutènement car il s'agit ici d'une réfection dans un cadre urbain et patrimonial. Nos institutions publiques sont capables de réaliser de belles choses. C'est une opportunité incontournable et structurante pour le développement durable de notre communauté.

En conclusion, je suis d'avis que la société d'état Hydro-Québec, la ville de Montréal et l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville doivent obligatoirement s'associer et travailler ensemble. Elles ont toutes les expertises et les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation des travaux de réfections du mur de soutènement de manière sécuritaire, durable et surtout adaptée à notre milieu urbain exceptionnel, en respect du paysage, de la nature et du patrimoine; ainsi que la réalisation d'une promenade piétonnière accessible universellement en bord de rive de la rivière des Prairies, reliant notre parc municipal Louis-Hébert à la passerelle riveraine aménagée directement sur le barrage Simon-Sicard, déjà réalisé par Hydro-Québec, qui rejoint le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

À cette présente lettre, je vous joins un court document audiovisuel que j'ai préparé illustrant la beauté du parc riverain Louis-Hébert et de ses arbres.  
<https://www.facebook.com/reel/1228359405512328>

Cordialement,

Lise Ouellet





De : [REDACTED]

Envoyé : 17 avril 2026 16:26

À : Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Demande d'une consultation publique au Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement (BAPE)

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED].

[Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune  
et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5V7

[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

**Projet :** projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard –  
Phase 2 à Montréal par Hydro-Québec

**Objet :** Demande d'une consultation publique du BAPE

Monsieur le Ministre,

Suite à plusieurs informations que j'ai recueillies au cours des années et notamment  
suite à la présentation d'Hydro-Québec à la séance du 31 mars 2026, permettez-moi de  
demander **des audiences publiques** sur le projet en titre concernant l'étude d'impact sur  
l'environnement de Hydro-Québec que je juge largement incomplète.

Bien que Hydro-Québec ait amélioré son projet d'origine d'enrochement massif et a fait  
des efforts pour mieux aménager les berges, il y a cependant un certain manque

d'information, de transparence et d'acceptabilité sociale par rapport au projet soumis. Par manque de vision à plus long terme, Hydro-Québec n'a pas présenté ce qu'elle aurait pu faire pour réaliser un meilleur projet. Ainsi, par l'aménagement de ses travaux, elle ne donne aucune chance de réaliser éventuellement une promenade continue le long des berges, projet pourtant réclamé plusieurs fois et expliqué souvent à l'Hydro lors de réunions ces dernières années.

Ces réflexions au barrage étaient pourtant une occasion unique, qui ne se représentera pas avant des dizaines d'années, pour obtenir (sans frais énorme d'acquisition de terrains ou de droits de passage) une longue promenade continue sur les berges de la rivière des Prairies. Plusieurs personnes ne peuvent pas se déplacer très loin (à cause de l'âge ou du peu de moyens financiers), et c'est une des raisons pourquoi la communauté réclame cette belle promenade riveraine qui ne coûterait pas une fortune si l'Hydro faisait des aménagements convenables (notamment avec ses remblaiements).

Semblablement, il y a près de 40 ans, le fédéral a ouvert le Vieux-Port à la population en faisant de gros travaux afin que le public ait accès au fleuve (alors qu'auparavant les vues étaient obstruées par plein d'empêchements; silos, entrepôts, etc.). Maintenant les gens apprécient et peuvent circuler longuement près des berges alors qu'ils ne le pouvaient pas auparavant.

Il y a un manque de transparence dans les informations. Ces dernières années plusieurs choses utiles n'ont pas été dites par Hydro-Québec lors de séances de consultations publiques avec la population. Il faut savoir qu'en plus des nouveaux terrains créés par les nouveaux remblaiements, l'Hydro possède aussi d'autres terrains en bordure. Exemples : ceux provenant du remplissage d'il y a des dizaines d'années (et qui sont parfois utilisés par le propriétaire riverain) ou comme celui appartenant aussi à l'Hydro qui est à l'arrière de 1 des 2 duplex et qui est d'une largeur d'au moins 50 pieds avant d'atteindre la rivière (sans parler d'une partie de celui sur lequel a été établi un petit sentier avec placette non loin de la rue Fort-Lorette). Or ce sont des renseignements utiles car la très grande partie du susdit projet de promenade continue peut être établie sur les propriétés de l'Hydro (i.e. sur ces propriétés anciennes et sur les nouvelles qui seront créées par les nouveaux remblaiements).

Même si l'Hydro n'a pas de pouvoir afin de créer des parcs (donc de faire une promenade), cela n'empêche pas qu'elle peut en faciliter la faisabilité. La communauté demande simplement un meilleur aménagement des travaux afin de faciliter une coopération éventuelle avec la Ville de Montréal. La Ville possède aussi des terrains limitrophes. Hydro-Québec pourrait éventuellement prendre une entente de responsabilité avec la ville sur certains de ses terrains comme d'ailleurs il a été souvent demandé et suggéré à l'Hydro les dernières années. Ainsi le coût des travaux d'une éventuelle promenade pourrait être réduit si Hydro-Québec se limitait à configurer les remblais convenablement de façon à permettre ensuite à la Ville de Montréal d'aménager et verdier le corridor riverain reliant le parc-nature de l'Île-de-La Visitation au parc Louis-Hébert.

La Ville n'aurait alors pas à exproprier ou obtenir des servitudes de passage sur quelques terrains limitrophes. Une telle entente est possible puisque, par exemple, cela a été fait lors de l'aménagement de la placette à Fort-Lorette alors que Hydro-Québec a pu aménager cette placette en novembre 2023 en partie sur son terrain en abaissant son enrochement, ce qui a permis un passage continu sur les berges de dizaines de mètres (voir photo 4 ci-haut). En regardant les photos 5 et 6 on peut imaginer que l'Hydro pourrait continuer semblablement d'abaisser ses enrochements comme lors de la construction de cette placette, et de prolonger alors ce même chemin en terre battue.

D'après une réponse de l'Hydro à un citoyen lors de cette séance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relative à ce projet le 31 mars, Hydro-Québec ne semble même pas avoir calculé combien il en coûterait d'allonger les tuyaux d'égout Curotte plus loin (même si c'est dans le parc de la ville Louis-Hébert) puis les recouvrir simplement de remblai. On éviterait alors la solution actuelle très coûteuse de planter profondément une série de nombreux pieux. On peut croire facilement qu'une telle solution proposée coûterait moins cher pour les travaux de l'Hydro, et en même temps permettrait de prolonger l'aménagement continu en paliers. Pourquoi ne pas avoir envisagé auparavant ce genre de partenariat avec la Ville ?

D'ailleurs je viens d'apprendre que les grands travaux sur ces tuyaux (émissaire Curotte) ont été faits par la Montreal Light Heat & Power en février 1929 (ancêtre de Hydro-Québec) pour pouvoir réaliser la construction de son immense barrage construit à cette époque. S'il y a de grandes réparations à faire (car il y a actuellement de grosses fuites d'eau en saison, et des fuites dans le déversoir entre l'île de la Visitation et l'île du Cheval-de-Terre), il aurait été de mise par l'Hydro de s'entendre avec la Ville avant ses travaux de la Phase 2 . Voir les photos 7, 8 et 9 provenant des archives mêmes de l'Hydro.

De façon plus générale, au cours des dernières années, plusieurs fois un groupe de citoyen.nes a communiqué avec Hydro-Québec et souvent l'Hydro répondait en mentionnant une nouvelle raison pour ne pas essayer de trouver une solution, en invoquant par exemple le code du bâtiment, ou normes de sécurité empêchant la circulation sur ses ouvrages, ne pas avoir de pouvoir pour faire des parcs, tremblements de terre possibles, émissaire Curotte, etc. Régulièrement une solution était proposée (exemple : plusieurs fois une entente de responsabilité avec la Ville était proposée) mais Hydro-Québec répondait en trouvant un autre empêchement. Comme résultat final, Hydro-Québec a présenté son projet le 31 mars dernier avec des aménagements qui ne répondent pas aux demandes du quartier. Considérant tout ce passé, il est difficile de penser que 2 semaines plus tard une plus grande ouverture se manifeste de la part de l'Hydro.

Par ailleurs, la création de fossés aquatiques semble problématique vu les déversements de l'émissaire Curotte à proximité. De plus, aucun plan d'entretien à long terme ne semble proposé. Il me semble encore ici qu'une concertation avec la Ville aurait été de mise.

De plus, c'est en posant une question à une employée de Hydro-Québec que j'ai appris que Hydro-Québec est propriétaire d'un grand terrain (lot 1741341), soit un emplacement riverain à celui de la paroisse de la Visitation. Or, Hydro-Québec a loué ce

terrain à long terme à la Ville pour permettre d'agrandir le parc régional de la Visitation dans son extrémité. Dans le cas présent, pourquoi ne pas avoir préparé des plans envisageant et facilitant aussi une pareille entente entre Hydro-Québec et la Ville. La Ville pourrait ainsi décharger l'Hydro de la responsabilité civile sur les terrains que l'Hydro pourrait louer à la Ville. De plus, la Ville pourrait ainsi prendre à charge l'entretien des terrains loués (i.e. tout comme la susdite entente qui a été conclue il y a longtemps au parc de la Visitation, et celle pour ladite placette). Ce sont des propositions qui ont été souvent présentées à l'Hydro par le groupe de citoyens,

Un des plus grands reproches qu'on peut adresser au projet de Hydro-Québec, c'est qu'il ignore complètement l'acceptabilité sociale du quartier qui avait pourtant été clairement manifestée à l'effet de demander une promenade continue sur les berges. En fait, cela était revendiqué depuis plus de 5 ans et cela dans tous les milieux. Cet appui s'est établi plusieurs fois au cours des années. Je souligne notamment les quatre éléments suivants :

1) les participants de la Table de travail mise sur pied par Hydro-Québec de concert avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville recommandaient à l'unanimité l'aménagement d'un sentier piétonnier riverain continu, accessible et végétalisé (Rapport de concertation de décembre 2020). Rappelons que la Table de travail a été constituée à l'initiative d'Hydro-Québec afin de conseiller la société d'État sur les aménagements possibles suite à la restauration du mur de soutènement de l'installation hydro-électrique de la rivière des Prairies, et était constituée de gens de tous les milieux.

2) les élus de l'arrondissement et les députés des gouvernements fédéral et provincial de la circonscription électorale ont émis un communiqué de presse conjoint le 8 août 2023 en faveur unanime de la promenade riveraine piétonne continue, accessible et végétalisée. Ce communiqué disait :

MONTREAL, le 8 août 2023 - La députée fédérale d'Ahuntsic-Cartierville, l'honorable Mélanie Joly, le député de Maurice-Richard, Monsieur Haroun Bouazzi, et la mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Madame Émilie Thuillier, unissent leurs voix pour demander que le projet de la promenade sur le bord de la Rivière-des-Prairies à Ahuntsic se réalise en collaboration avec Hydro-Québec.

Le projet vise, à terme, à compléter les aménagements requis pour implanter une promenade riveraine d'environ 11 km reliant le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation au parc-nature du Bois-de-Saraguay. La première phase de ce projet a pour objectif l'aménagement de la rive située entre le parc Louis-Hébert et le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation. Hydro-Québec doit amorcer prochainement des travaux de sécurisation du barrage Simon-Sicard.

Afin de favoriser la réalisation du projet et d'assurer l'optimisation de l'utilisation des fonds publics, les élus d'Ahuntsic-Cartierville demandent la collaboration d'Hydro-Québec au

projet afin d'assurer, entre autres, l'aménagement d'une promenade en bord de rive continue entre le parc Louis-Hébert et le barrage Simon-Sicard. Ainsi, les aménagements prévus par Hydro-Québec seraient reliés aux parcs et au réseau piétonnier du Parcours Gouin. La création d'une nouvelle promenade riveraine améliorerait l'accès public aux berges puisqu'elle serait plus sécuritaire et universellement accessible.

Né d'une initiative citoyenne, le projet de promenade riveraine serait aussi un excellent moyen d'aménager l'espace pour redonner de la vitalité au quartier et mettre en valeur ce secteur patrimonial. L'aménagement doit aider à la biodiversité des berges et être esthétiquement intéressant. De plus, les élu-es estiment que la réappropriation du territoire aurait des impacts collectifs favorables sur le quartier.

Ralliant la majorité de la population du quartier, c'est un projet primordial pour chacun des élu-es. C'est pourquoi les représentants des différents paliers ont décidé de s'allier pour s'assurer que celui-ci progresse dans la bonne direction, et que toutes les parties prenantes concernées y participent pleinement.

Citations :

« Les élus de tous les paliers gouvernementaux s'unissent avec enthousiasme afin d'appuyer ce projet à caractère environnemental et patrimonial. Les citoyens se sont mobilisés afin de promouvoir les bienfaits de l'aménagement d'une promenade ici à Ahuntsic-Cartierville. Celle-ci leur permettrait de profiter de la rivière et de bénéficier d'expériences visuelles et physiques exceptionnelles. Des initiatives comme celle-ci témoignent de l'ambition innovatrice de nos concitoyens qui savent allier développement durable et lutte aux changements climatiques. »

-L'honorable Mélanie Joly, députée d'Ahuntsic-Cartierville.

« Alors que les canicules se feront de plus en plus nombreuses, plusieurs personnes du quartier vivent plus durement celles-ci. Les îlots de chaleur, le manque d'accès à la nature et la possibilité de trouver un endroit à l'ombre sont des enjeux que les populations vulnérables subissent davantage. C'est aussi pour plus de résilience et moins d'inégalité qu'une promenade est importante au bord de la rivière des prairies. »

-Haroun Bouazzi, député de Maurice-Richard.

3) critique des citoyens.nes du manque de transparence dans le sondage en ligne d'Hydro-Québec, mené entre le 20 septembre et le 17 octobre 2021, au cours duquel les participants ne pouvaient pas commenter ou voter sur l'option 3, soit l'option sur l'aménagement de la promenade riveraine continue (Étude du 2021-09-07 par la firme Civiliti : réfection du mur de soutènement en amont au barrage Simon-Sicard).

4) Hydro-Québec ne demande pas un BAPE sur l'ensemble de ses travaux incluant la PHASE 1 (qu'elle était autorisée à faire en urgence). Je sais que des employés du Ministère avaient confirmé qu'un BAPE pour des travaux futurs en PHASE 2 devra englober l'analyse de cette phase 1 réalisée auparavant. Cela a son importance car comment analyser les travaux et les impacts globaux si on n'a pas une vue d'ensemble sur la totalité des 1,3km concernée par les travaux ? Exemple : impacts aux berges de tout ce secteur, impact total sur les ilots de chaleur, sur la biodiversité, etc.

Pour toutes ces raisons, veuillez accueillir, monsieur le Ministre, cette demande de **consultation publique** et recevoir mes salutations distinguées.

Merci

Daniel Gaudy, citoyen d'Ahuntsic-Cartierville

p.j. photo 1 : mur de soutien à l'intérieur des terres

photo 2 : remblai très large inutilisé- Résidence Berthiaume-du-Tremblay

photo 3 : rive sans mur- Résidence Ignace Bourget

photo 4; placette proche de rue Fort Lorette

photos 5 et 6 : enrochements près Fort Lorette

photos 7 à 9 : travaux faits par la Montreal Light Heat & Power en février 1929 pour égout Curotte



Photo 1





Photo 2



Photo 3



Photo 4





Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9





Montréal, 16 avril 2026

Objet : Réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard à Montréal

Monsieur Benoit Charette  
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons au nom du comité citoyen Mobilisation environnement Ahuntsic-Cartierville (MEAC) afin de vous demander la tenue d'audiences publiques du BAPE au sujet du projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard.

Le bénéfice de tenir de telles audiences serait de permettre aux parties intéressées : citoyennes et citoyens, groupes locaux de la société civile et représentants des deux paliers municipaux d'exprimer publiquement leurs préoccupations et visions sur le projet proposé par Hydro-Québec et d'influencer positivement sa réalisation dans un esprit de concertation.

Le Groupe citoyen pour la Promenade du Sault se mobilise depuis de nombreuses années afin que les travaux nécessaires soient également une opportunité d'améliorer l'accès aux berges pour la population. Le groupe a dialogué avec les citoyens et institutions du secteur visé afin de mieux comprendre les contraintes et avantages liés à la conception d'un sentier pédestre le long de la rivière. Il serait opportun que la connaissance citoyenne du milieu puisse s'exprimer. Cette initiative de promenade a déjà reçu l'appui des élus locaux et d'une partie importante de la population.

Le MEAC agit dans le quartier depuis 2015 afin de sensibiliser et de mobiliser nos concitoyennes et concitoyens à la nécessaire transition socio-écologique. Un puissant levier de mobilisation en ce sens est le contact de proximité avec la nature et sa beauté dans toute sa diversité. Les montréalaises et montréalais ont la chance d'habiter une île. Malheureusement, sur la rive nord, les berges artificialisées et l'absence d'aires aménagées sur la rivière des prairies permettent peu l'accès à la rivière pour la population ainsi que la valorisation de sa beauté. Ce projet est une opportunité d'y contribuer positivement dans le respect de son écosystème.



Nous espérons que les responsables des travaux de réfection puissent mieux entendre les besoins et les attentes du milieu, notamment sur la question de l'accès à la rivière et sur celle des travaux à réaliser au Parc Louis-Hébert pour limiter les coupes d'arbres matures qui s'y trouvent. Nous comprenons que la collaboration entre Hydro-Québec, la Ville de Montréal et l'arrondissement est essentielle, en amont des décisions sur les plans de réfection, afin d'optimiser la faisabilité et les coûts d'une éventuelle promenade le long des berges.

Notre souhait est que des audiences publiques du BAPE permettent à la population ahuntsicoise d'être réellement entendue à l'égard des travaux à réaliser.

Meilleures salutations,

Colombe Larivière,  
pour le comité citoyen MEAC



De : Claire Belzil [REDACTED]  
Envoyé : 17 avril 2026 21:32  
À : Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>  
Cc : 'Carla BEAUVAIS' [REDACTED]  
Objet : TR: 2026: Projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard

**Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)**

**Attention! Ce courriel provient d'une source externe.**

Bonsoir,  
Selon la conseillère du Sault-aux-Récollets, je devais adresser la demande au ministre de l'environnement.

Voir plus bas le courriel concernant le 'Projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard' par Hydro-Québec.

Merci et bonne journée  
Claire Belzil

De : Carla BEAUVAIS [<mailto:carla.beauvais@montreal.ca>]  
Envoyé : 17 avril 2026 19:22  
À : Claire Belzil <[cbelzil@sympatico.ca](mailto:cbelzil@sympatico.ca)>  
Objet : Re: 2026: Projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard

Bonjour,

En fait, pour demander un BAPE il faut écrire à cette adresse courriel :  
[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

L'info se trouve ici : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/participer/periode-information-publique/faq-comment-demander-la-tenue-d-un-examen-public-d-un-projet/>

Au plaisir,



Carla Beauvais  
Conseillère de la Ville  
Sault-au-Récollet

Ville de Montréal  
Arrondissement d'Achims-Cartierville  
Bureau de la mairie d'arrondissement  
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600  
Montréal (Québec) H2N 2H8  
514-872-2246

Pour joindre nos services: 3-1-1



## Projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard à Montréal

Je vous écris en tant que citoyenne du Sault-aux Récollets. Je demeure non loin du parc Louis-Hébert. Je le vois de ma maison.

Je vous écris en tant que présidente de la Société d'Horticulture et d'Écologie du Nord de Montréal.

- Créée en 1975, elle a permis la sauvegarde du Bois-de-Saraguay, l'assainissement de l'Île Perry, la dénonciation du déversement de la terre de creusage du garage du métro Henri-Bourassa dans la rivière des Prairies, la participation aux corvées d'éradication de plantes envahissantes.

Je vous écris en tant qu'entrepreneure en horticulture et en aménagement paysager sous la raison sociale enregistrée 'À Votre Porte', depuis 2011.

### **Formation et expérience professionnel :**

BACC en Gestion d'entreprise au HEC, priorité : Gestion des opérations

Diplôme à l'École nationale de Théâtre en scénographie et costume. Le visuel, une force.

À l'emploi de compagnies pour la gestion de projet, production de biens, service à la clientèle. À contrat chez Hydro-Québec, en gestion des actifs logiciels.

### **Le projet de réfection du mur de soutènement en 2026 :**

Je n'ai pu assister à la Séance publique d'information du 31 mars 2026, j'ai par contre écouté le Webdiffusion.

Le Projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard est beaucoup mieux que ce qui avait été présenté à l'automne 2021. Il n'y a :

- Ni expropriation, ni l'aménagement d'une promenade de 11 Km sur l'enrochement.  
Bravo.

Cependant il reste des problèmes concernant :

#### **1- Les clôtures**

- a. Les clôtures et les bernaches ;**
- b. Les clôtures et la sécurité ;**

#### **2- Les arbres**

#### **Les clôtures et les bernaches ;**

L'arrondissement paie presque 100,000 \$ par année pour éloigner les bernaches.

L'arrondissement a fait installer des clôtures en filet tout le long des berges pour éviter que les bernaches se promènent sur les terrains.

Il y a deux causes :

- L'ouverture d'espaces le long des berges
- L'absence de prédateurs

#### **L'ouverture d'espaces le long des berges :**

Lors de la présentation du projet du Parcours Gouin en 2012, je crois, des citoyens voulaient voir la rivière. Il y en a même qui voulait tout raser. Aucun des présentateurs, des élus de

l'arrondissement et même de la direction du développement du territoire n'ont mentionné aux citoyens qu'il y avait eu au début des années 90 des projets pour la protection des berges. Par chance qu'on a pas tout coupé, seulement des ouvertures. La porte est ouverte, bienvenue les bernaches.

#### **L'absence de prédateurs :**

Les entreprises d'aménagement paysager ont l'habitude de tout raser puis replanter. C'est plus économique disent-ils. ??? C'est ce qu'ils ont fait au lors du réaménagement du Parc Frédéric-Back. Les coyotes dérangés se sont déplacés à travers le quartier. On les a démenagés. Plus de prédateurs. Bienvenus les bernaches.

<https://journalmetro.com/local/ahuntsic-cartierville/2617209/cohabitation-difficile-avec-les-bernaches-a-ahuntsic-cartierville-et-ailleurs/>

Au Parc Louis-Hébert, est-ce que l'arrondissement installera-t-elle des clôtures en filet pour le bout de clôtures manquant afin d'empêcher les bernaches de brouter dans le parc ? Voir le croquis d'ambiance sur le site :

<https://www.hydroquebec.com/projets/mur-barrage-simon-sicard/documentation.html>

#### **Les clôtures et la sécurité ;**

Le gouvernement du Québec émet des lois pour la sécurisation des piscines. Pour les rivières rien de tel.

On prône la sécurité dans tout et partout. Par contre, il faudrait enlever toutes les clôtures le long des berges du bassin Simon-Sicard pour se mettre les pieds dans l'eau et voir la rivière. À quoi a-t-on pensé ?

Les enfants sont imprévisibles, les adolescents vivent dangereusement, c'est dans leur nature. 'L'occasion fait le larron', c'est ce que créera l'ouverture sur la rivière dans le bassin Simon-Ricard au Parc Louis-Hébert particulièrement.

Cet hiver à la placette de la rue Fort-Lorette après une tempête de neige, on ne voyait plus la démarcation entre la terre ferme et la rivière. Il y avait des pas d'enfant sur la neige au niveau de la rivière.

Des enfants de garderies vont au Parc Louis-Hébert. Vous n'avez pas pensé que des enfants seront attirés par les canards ou d'autres oiseaux quand on voit le croquis d'ambiance en première page du document ci-dessous.

<https://www.hydroquebec.com/data/projets/mur-barrage-simon-sicard/pdf/seance-info-BAPE-simon-sicard-31-mars-2026.pdf>

On mentionne à la page 11/36 du document :

#### **Accès physique et visuel à la rivière**

*Tant visuel que physique par le développement d'un aménagement riverain **réfléchi** et la prise en compte des points de vue et panoramas.*

Sans clôtures, n'avez-vous jamais pensé à la sécurité de nos enfants et des citoyens ?

Les croquis des pages 13 et 14 sont magnifiques. Qui ne s'aventureraient pas pour aller voir de plus près ?

À la page 16/36, un enfant peut se noyer dans les aménagements compensatoires in situ.

Quel enfant n'irait pas sur *les blocs d'enrochement sélectionnés ou traités placés*. Une belle glissade pour se rendre dans la rivière. Ni vue, ni connue, disparu sous l'eau.

#### **Maintien de la qualité du paysage page 26/36**

Comme toujours, Hydro-Québec pour enchanter les citoyens mentionne qu'il utilise des végétaux indigènes. Quels sont ces végétaux soit disant 'indigènes' que vous planterez ? À l'arrière de l'école Sophie-Barat, Hydro-Québec a soi-disant planter des végétaux indigènes.

La première année HQ a planté au mois de juillet. Tout a été perdu. La deuxième année, HQ a planté puis installé des boyaux suintants, une pompe avec panneau solaire et batterie. Voyez le document '*Enrochement et végétaux à l'arrière de Sophie-Barat*' en attachement. Je ne crois pas que c'est ce que les citoyens espéraient. C'est un merveilleux repère pour les oiseaux, ça siffle et ça chante.

Un filet synthétique recouvre tout le terrain. **Pas très écolo pour la faune et la flore.**

Qui entretient cet endroit ? Ne serait-il pas approprié d'enlever maintenant les plantes envahissantes ?

## Les arbres

Un citoyen a demandé quel sera l'impact du passage des camions sur la fondation de sa maison. Vous avez répondu qu'il n'y aurait pas d'impact.

**Personne n'a abordé l'impact sur les arbres lors de ce projet.**

Le site d'Arboplus énumère les points à considérer pour la protection des arbres.

- 1- *Les blessures plus subtiles sont celles aux racines et elles sont souvent plus traîtresses.*
- 2- *Le simple passage de machinerie lourde est suffisant pour compacter le sol et abîmer les racines, voir les tuer et tuer l'arbre.*
- 3- *Sans compter les racines qui peuvent être brisées lorsque l'on creuse dans le sol.*

*'Enfin, c'est en prenant les mesures nécessaires que nous serons en mesure de conserver notre forêt urbaine en bonne santé. Il ne faut d'ailleurs pas prendre à la légère l'impact à long terme qu'une blessure à un arbre peut avoir. Dans bien des cas, les conséquences ne seront visibles que des années plus tard et, malheureusement, il est bien souvent trop tard pour y remédier.'*

<https://www.arboplus.ca/blog/developpement-durable/proteger-arbres-lors-travaux-de-construction.html>

## La machinerie :

Un citoyen ou citoyenne a demandé s'il n'était pas possible d'utiliser des camions plus petits. Vous avez répondu que cela prendrait plus de temps et serait moins économique.

Économique pour qui ? Pour vous Hydro-Québec.

Depuis longtemps on demande à Hydro-Québec d'enterrer les fils. On nous répond sans-cesse que 'les québécois ne sont pas prêts à payer'.

- Avions-nous le choix de ne pas payer pour Northvolt.
- Le montant de 59,3 M\$ investi dans les études sur le troisième lien, qui paie ?
- Le virage numérique coûtera, au minimum, 500 millions de plus que prévu, qui paie ?
- Le dépassement de 136 millions pour le Dossier santé numérique (DSN), qui paie ?



Tel une reine, la machinerie a tous les droits. L'arrondissement préfère tout arracher et replanter, puis elle installe des affiches 'Place au Naturel'. Voir document '**Coupe à Blanc et asphalte**'

À la page 17/36, les peupliers deltoïdes n'apparaissent plus sur le croquis d'ambiance à côté de l'émissaire Curotte. Ce n'est pas parce que l'on ne plante plus ce type d'arbre qu'ils faut les abattre. Ceux qui sont présents sur le croquis, j'imagine que ce sont ceux que vous planterez. À la grosseur qu'ils sont cela prendra 50 ans à avoir ce diamètre. Allez-vous accrocher à la branche une étiquette : cet arbre purifiera l'air de vos **petits petits-enfants**.



**Le parc Louis-Hébert et son pavillon contribuent au paysage architectural du site patrimonial du Sault-au-Récollet. Il faut le préserver, autant ses arbres que son pavillon.**

<https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=Paysage+patrimoniale>

Il y a moyen de réduire l'impact néfaste de la machinerie sur le terrain et sur les arbres en utilisant de la machinerie plus légère.

Il est possible de protéger les arbres matures et de les conserver.

<https://www.arboristes-sequoia.com/wp-content/uploads/2022/05/TRANSPLANTATION-DES-GROS-ARBRES.pdf>

On n'abat pas de l'existant pour faire passer de la machinerie.

On n'élague pas des arbres pour faire passer de la machinerie.

N'avez-vous jamais entendu que les arbres apportent bien-être et santé. Lorsqu'un humain est malade, on le soigne. Lorsqu'un humain a un membre gangréné, on ne l'euthanasie pas, on coupe le membre. C'est la même chose pour un arbre, on doit l'entretenir et le soigner. Une branche malade, on coupe la branche pas l'arbre. On préfère l'abattre, c'est plus économique.

<https://naturequebec.org/5-avantages-arbres-urbains-pour-sante-bien-etre/>

<https://arbrescanada.ca/ressources/bienfaits-des-arbres/>

<https://montreal.ca/articles/10-bienfaits-des-arbres-en-ville-7140>

**‘La meilleure façon de cueillir les noix n’est-elle pas d’abattre le noyer ? ‘**

*Delage, Denys, le Pays renversé. Page 287*

Pour ceux qui veulent connaître les arbres existants à Montréal et leur bienfait.

<https://cartodb.ecoconnect.net/user/kyle/builder/3e42ba88-e41e-41af-9b08-c14986a9c369/embed?state=%7B%22map%22%3A%7B%22ne%22%3A%5B45.56424418796417%2C-73.66470336914064%5D%2C%22sw%22%3A%5B45.56588727295015%2C-73.66236984729768%5D%2C%22center%22%3A%5B45.5650657364644%2C-73.66353660821916%5D%2C%22zoom%22%3A19%7D%2C%22widgets%22%3A%7B%22c9229bc9-3a5b-4e22-ae26-aa891ee8e5ab%22%3A%7B%22normalized%22%3Atrue%7D%7D%7D>

<https://quebio.ca/fr/arbresmtl>



Coupe à Blanc et asphalte : Parc Suzanne Beaudoin-Dumouchel





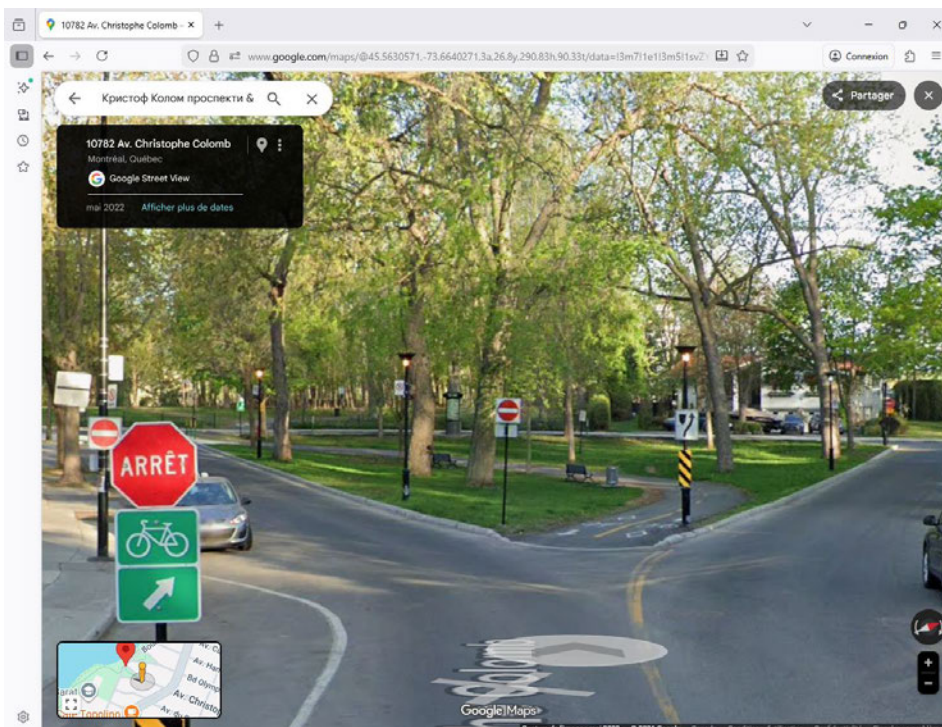
Puis après on installe : Place au naturel



En 2021, dans le parc Simone-Bourdon pour changer la direction de la piste cyclable de l'est vers l'ouest, on a utilisé une énorme excavatrice. Des branches des arbres ont été cassées. Les branches cassées ont été cachées dans le parc de l'école Sophie-Barat. Une mini-excavatrice aurait suffi. Ce sont de mini excavatrice qu'on utilise en aménagement paysager même pour de grand terrain.







Enrochement et végétaux à l'arrière de Sophie-Barat en 2026





Clôture à bernaches





Filet installé lors de la plantation. Très nuisant pour la faune.

En 2021 :





En 2023 :



**AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine<sup>1</sup>.

**Rénovation – Pavillon du parc Louis-Hébert**

A10-AC-05

|                              |                                                                                                                                                  |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Localisation :               | 1535, boulevard Gouin Est                                                                                                                        |
| Reconnaissance municipale :  | Site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet<br>Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Ancien village du Sault-au-Récollet |
| Reconnaissance provinciale : | Aucune                                                                                                                                           |
| Reconnaissance fédérale :    | Aucune                                                                                                                                           |

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement d'Achims-Cartierville et pour les motifs suivants : le pavillon est situé dans le site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet.

**NATURE DES TRAVAUX**

Le projet consiste à rénover et mettre en valeur le pavillon et ses abords.

**AUTRES INSTANCES CONSULTÉES**

Le projet doit obtenir l'avis du comité consultatif d'urbanisme, instance consultative de l'arrondissement.

**HISTORIQUE DES LIEUX**

Le secteur de l'ancien village du Sault-au-Récollet est très riche en bâtiments historiques et en espaces verts longeant la rivière des Prairies. On y trouve plus de 300 édifices construits entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XX<sup>e</sup> siècle, des maisons rurales, villageoises, bourgeoises, de villégiature et suburbaines, ainsi que deux églises (1749-1751 et 1948-1953) et deux ensembles conventuels datant du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le site englobe aussi les vestiges du complexe industriel de la digue des moulins, une partie du parc régional de l'Île-de-la-Visitation et plusieurs parcs locaux. À partir de la fin des années 1970, les qualités patrimoniales de ce lieu sont de plus en plus reconnues. Le parc régional

<sup>1</sup>Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1



de l'Île-de-la-Visitation est inauguré en 1983 et l'ancien village du Sault-au-Récollet est constitué en site du patrimoine en 1992.

L'ensemble formé par deux emplacements en triangle au sud du boulevard Gouin, les parcs Olympia et Christophe-Colomb, et le parc Louis-Hébert a été retenu dans le cadre de l'Étude sur le patrimoine du Sault-au-Récollet<sup>1</sup> parmi les ensembles d'intérêt patrimonial supérieur du site du patrimoine. Selon cette étude (dans la fiche signalétique no. 3 en annexe du document), les bâtiments ou éléments d'importance inclus dans l'ensemble composé des trois parcs sont l'« alignement d'arbres délimitant le parcours probable d'un ancien ruisseau » et le « petit pavillon d'inspiration Mies Van der Rohe ».

Ce pavillon est l'œuvre de l'architecte montréalais Émile Daoust. Durant les années 1920, jusqu'en 1931, J.-L.-D. Lafrenière est à la tête du Bureau de l'architecte de la Cité, où il dirige des architectes, notamment Émile Daoust et Donat Beaupré. Celui-ci devient à son tour l'architecte en chef de la Cité en 1931, poste qu'il occupe jusqu'à la fin des années 1950. Durant son mandat, Beaupré est à la tête d'une équipe d'architectes et de dessinateurs. Selon une pratique courante à l'époque, les plans d'architecture des immeubles municipaux sont signés par Donat Beaupré même si ceux-ci ont été préparés par d'autres architectes de son équipe ou par des architectes en pratique privée. Le pavillon du parc Louis-Hébert fait exception car les plans du pavillon, archivés à la Ville de Montréal, sont signés de la main d'Émile Daoust. Ils sont datés du 30 août 1957.

Le pavillon est situé entre le large sentier longeant la rivière et un autre sentier sinueux passant au travers d'une grande pelouse. Cet ouvrage, que l'architecte qualifiait d'« abri-entrepôt » sur ses plans d'exécution, repose sur une dalle de béton armé. Il comprend deux structures ajourées de brique claire incorporant des bancs de bois et surmontées d'un toit plat en dalles de béton (voir figure 1). Une des deux parties, dite l'entrepôt, était constituée à l'origine d'une structure de brique claire sur trois côtés, avec une insertion de tuiles en céramique sur la face intérieure. Le quatrième côté, en bois, était percé d'une porte. Ce quatrième mur est maintenant disparu et la structure forme un U ouvert vers l'extérieur du pavillon, exposant les murs intérieurs de l'entrepôt en blocs de béton.

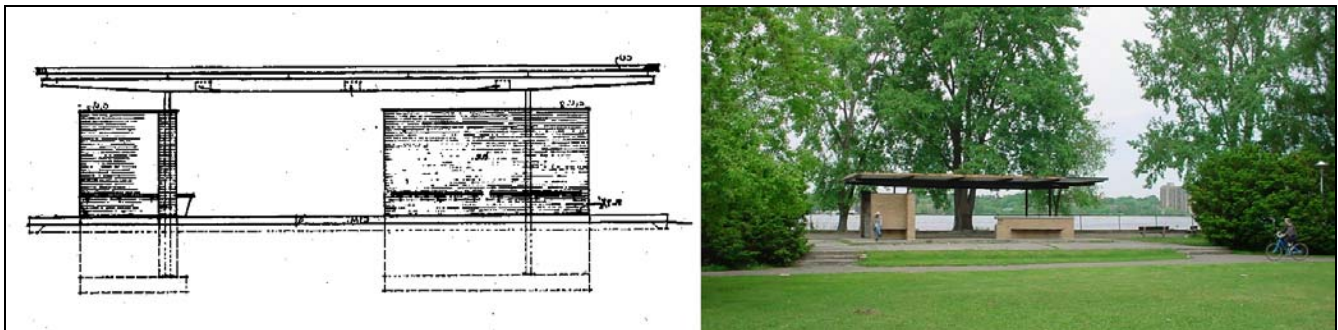


Figure 1 À gauche, élévation extraite du plan d'Émile Daoust, daté du 30 août 1957. Source : Ville de Montréal. À droite, vue sur le pavillon à l'été 2006. Source : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

L'autre partie, un mur droit, servait d'ancrage à un dispositif de bâches amovibles qui semblaient destinées à servir occasionnellement de vestiaires. On peut poser pour hypothèse que le petit entrepôt était destiné au rangement de ces différents éléments. Le mur droit a été rabaissé d'environ la moitié de sa hauteur antérieurement à 1990 selon les vues présentées dans l'étude sur le patrimoine du Sault-au-Récollet (fiche signalétique 3).

<sup>1</sup> Forget, M., G. Bodson et Consaur Inc. (F. Duguay et L. Saint-Georges). Septembre 1990. *Étude sur le patrimoine du Sault-au-Récollet*. Rapport présenté à la Ville de Montréal et au Ministère des Affaires culturelles. 132 p. + annexes.



Un autre extrait de plan (non signé et non daté) fourni par l'arrondissement, montre des aménagements autour de l'abri. Ceux-ci forment un ensemble mettant en valeur les vues sur la rivière des Prairies dont la structure générale est encore lisible aujourd'hui. Les sentiers situés de chaque côté du pavillon, les escaliers, les bosquets arbustifs flanquant ces escaliers ainsi que les lampadaires sont toujours en place.

---

## ANALYSE DU PROJET

Le pavillon du parc Louis-Hébert est en très mauvais état et des citoyens réclament sa démolition. L'arrondissement d'Achutes-Cartierville, dont un représentant a présenté le projet au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) le 6 décembre 2010, souhaite néanmoins le conserver et le rénover. En effet, « ses caractéristiques contribuent au paysage architectural du site du patrimoine du Sault-au-Récollet »<sup>2</sup> et il constitue une halte dans des circuits de promenade empruntés par plusieurs types d'utilisateur. Les promeneurs, cyclistes et coureurs y font halte et les étudiants de l'école Sophie-Barat s'y arrêtent après les classes. Le pavillon représente donc à la fois un point de repère dans le paysage riverain ainsi qu'un point d'arrêt et de rassemblement.

L'arrondissement ne souhaite pas le restaurer selon sa forme d'origine en raison des coûts encourus. Plusieurs travaux sont envisagés. Il est notamment proposé de reconstruire la dalle sur sol, d'installer de nouvelles dalles de béton sur le toit, de nettoyer et repeindre la structure d'acier, etc. L'arrondissement souhaite également prendre des mesures pour stopper les actes de vandalisme dont le pavillon fait fréquemment l'objet (graffitis, bancs brûlés, insertions de cuivre arrachées, etc.). Les interventions envisagées sont notamment d'abaisser les murs de maçonnerie les plus hauts au même niveau que le mur le plus bas afin d'améliorer la vue vers l'espace central du pavillon, ce qui permettrait également de récupérer des briques, dont le format n'est plus disponible aujourd'hui, pour réparer l'autre mur à moindre coût (voir figure 2). L'arrondissement souhaite également ajouter un support à vélo et améliorer l'éclairage autour du pavillon.

L'analyse du CPM porte sur les aspects suivants : (1) la prise en compte de la valeur patrimoniale du pavillon et de ses abords; (2) la contribution du pavillon au réseau cycliste et au parcours riverain; (3) les interventions visant à diminuer les actes de vandalisme.

### 1. La prise en compte de la valeur patrimoniale du pavillon et de ses abords

Le pavillon a été reconnu dès 1990 comme un bâtiment d'importance au sein d'un ensemble d'intérêt patrimonial supérieur au sein du site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet. Son caractère très sobre et élégant a alors été signalé ainsi que son aspect évoquant les maisons privées conçues par Mies Van der Rohe, notamment la célèbre maison Farnsworth (à Plano, Illinois), construite en 1950. Le pavillon mettait en scène les vues sur la rivière tout en



Figure 2. Vue présentant l'état de délabrement du mur le plus bas. Source : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

---

<sup>2</sup> Arrondissement Ahuntsic-Cartierville. *Projet de mise en valeur du pavillon du parc Louis-Hébert, situé au 1535, Gouin Est*. Présentation powerpoint déposée à la réunion du CPM du 6 décembre 2010, P.5.

créant un toit pour les usagers et en abritant un dispositif ingénieux de vestiaire. Il ne semble pas exister d'étude portant spécifiquement sur ce pavillon, ni d'inventaire des bâtiments municipaux remplissant des fonctions similaires, ce qui aurait permis de mieux apprécier sa valeur patrimoniale et d'orienter les interventions. Le CPM se demande par exemple si le rabaïssement du mur le plus haut est l'approche à adopter. Des études complémentaires ainsi que les plans de l'architecte Émile Daoust devraient guider les actions à prendre pour réparer la structure.

Le CPM signale que le pavillon fait partie d'un ensemble plus vaste digne d'intérêt. Tous les éléments de cet ensemble - les escaliers, la pelouse, les sentiers qui ceinturent le pavillon, l'éclairage de ses abords, les arbres et arbustes matures – contribuent avec le pavillon à la composition d'une fenêtre visuelle significative vers la rivière des Prairies.

Le CPM estime donc que les éléments qui concourent à la valeur patrimoniale du pavillon et à son intérêt dans le contexte du parc Louis-Hébert et du site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet, soit sa forme épurée et ses éléments structuraux de même que sa relation à son contexte immédiat, doivent être mis en valeur.

## **2. La contribution du pavillon au réseau cycliste et au parcours riverain**

Le parc Louis-Hébert est un des nombreux parcs qui longent le boulevard Gouin, formant un chapelet d'espaces verts dans ce secteur de la ville. De plus, il fait partie du réseau cycliste montréalais et est situé à proximité d'une des traversées cyclistes vers la ville de Laval via le pont Viau. Le CPM estime donc nécessaire d'évaluer la valeur du pavillon dans ce contexte plus global. Sa présence serait notamment d'autant plus stratégique s'il est le seul ou l'un des seuls bâtiments municipaux faisant office d'abri dans l'ensemble linéaire compris entre le pont Viau à l'ouest et le Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation à l'est et, plus largement, dans la portion nord du réseau cycliste.

Un autre facteur contextuel est l'importance patrimoniale du secteur. En effet, le parc est non seulement situé dans le site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet mais il est également un élément du « parcours riverain » de l'île de Montréal. Celui-ci est identifié par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal comme un des cinq territoires stratégiques dont la mise en valeur est jugée prioritaire. Trois actions complémentaires sont ciblées à cet effet, soit le *développement d'un concept de mise en valeur*, l'*identification de circuits potentiels* et l'*évaluation de la protection des éléments patrimoniaux* et, enfin, la *diffusion des destinations patrimoniales*<sup>3</sup>.

Le CPM estime donc que les interventions sur le pavillon doivent prendre en compte son importance relative comme halte dans le parcours cycliste du nord de l'île de même que dans le contexte patrimonial du parcours riverain.

## **3. Les interventions visant à diminuer les actes de vandalisme**

L'arrondissement souhaite engager des fonds importants pour la rénovation du pavillon. Toutefois, ce site n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion plus globale quant à l'utilisation du pavillon et du parc. Le CPM craint que les interventions envisagées soient inutiles si des correctifs majeurs ne sont pas apportés pour contrer le vandalisme et assurer un entretien adéquat de la structure et de ses abords. Certes, l'arrondissement souhaite mandater un organisme sans but lucratif faisant des interventions auprès des jeunes pour l'animation du parc. Il prévoit aussi améliorer l'éclairage et augmenter l'achalandage aux abords du pavillon en installant un support à vélos. Toutefois, le

---

<sup>3</sup> Ville de Montréal, Division de la culture et du patrimoine, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise. Novembre 2010. *Bilan 2005-2010. Politique du patrimoine*. P. 48.

CPM se demande si ces interventions seront suffisantes. Il craint que le pavillon soit rénové puis laissé de nouveau à lui-même et vandalisé de nouveau, perpétuant ainsi une situation déplorable. Par ailleurs, il constate qu'un entretien insuffisant a sûrement aussi contribué à l'état de délabrement du pavillon. Il estime ainsi qu'un entretien régulier est nécessaire à la réussite des interventions.

Bref, le CPM comprend le sentiment d'urgence qui anime l'arrondissement quant aux correctifs à apporter au pavillon du parc Louis-Hébert. Toutefois, comme l'arrondissement estime aussi que le parc a besoin d'une rénovation complète mais que les fonds manquent pour le réaliser, le CPM croit préférable de privilégier une approche intégrée de revitalisation. Cette approche comprendrait d'une part une analyse plus large de l'usage du parc et des besoins des usagers. Elle comprendrait d'autre part l'évaluation du caractère patrimonial du pavillon et de ses abords, dans le contexte plus large du site du patrimoine et du parcours riverain. Une demande de soutien financier pourrait également être déposée dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel québécois pour la restauration du pavillon et de ses abords.

## **AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal est défavorable à la transformation du pavillon du parc Louis-Hébert, telle que proposée par l'arrondissement. Prenant en compte que ce pavillon est considéré comme un bâtiment d'importance au sein d'un ensemble d'intérêt patrimonial supérieur dans le site du patrimoine de l'Ancien village du Sault-au-Récollet et qu'il est situé dans le réseau cycliste et dans le parcours riverain de l'île de Montréal, il fait les recommandations suivantes :

- réaliser les interventions minimales requises pour stopper la dégradation des composantes du pavillon et l'éclairer adéquatement;
- retenir les services de spécialistes pour mieux cerner la valeur patrimoniale du pavillon et de ses abords et fournir des pistes quant à l'approche à adopter pour sa conservation et sa mise en valeur, soit la restauration ou la rénovation;
- définir des règles précises quant à l'entretien périodique à effectuer sur ce pavillon;
- faire une analyse plus globale sur l'avenir du parc et du pavillon, notamment dans le cadre de la mise en valeur du parcours riverain, en collaboration avec le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise.

La présidente,

### **Original signé**

Marie Lessard

Le 22 décembre 2010

De : lynne jaworski [REDACTED]

Envoyé : 17 avril 2026 23:24

À : Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

Objet : demande d'examen public par le BAPE - projet réfection Barrage Simon-Sicard par HQ

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED]. [Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

**demande adressée au**

Cabinet du ministre (Benoit Charette, ministre suppléant)  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7  
[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

---

**dans le cadre du projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard – phase 2 sur le territoire de la ville de Montréal dont Hydro-Québec est l'initiateur.**

---

Monsieur le Ministre,

*Héritage Montréal* soulignait récemment de manière fort éloquente que:

*Depuis des siècles, remontant aux peuples autochtones, le fleuve et les rivières ont réglé l'occupation du territoire en servant notamment de voies de communication et d'échange. Pour la région métropolitaine et son archipel de centaines d'îles, cela s'est traduit par un vaste patrimoine de sites archéologiques, de bâtiments et d'ensembles, mais aussi de villages et de paysages qui marquent l'identité du territoire. En 2026, ce patrimoine culturel est mieux reconnu et mis en valeur. Cependant, il voit sa **relation avec l'eau** exposée à des risques accrus ou nouveaux...*

Le quartier montréalais du Sault-au-Récollet aux abords de la rivière des Prairies et de la centrale hydroélectrique du même nom présente de tels sites et paysages ayant marqué depuis fort longtemps l'identité du territoire par cette **proximité à l'eau**. À preuve, plusieurs regroupements-citoyens dont la *Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville*, *Les amis du village historique du Sault-au-Récollet*, le *Comité pour la Promenade du Sault* (*Promenade des berges*) et celui pour la protection du *parc Louis-Hébert* militent sans relâche depuis plusieurs années en vue la préservation, de la sauvegarde et de la mise en valeur de ce précieux patrimoine local non seulement architectural, historique, archéologique ou

patrimonial, mais également paysager. On peut citer notamment le site des Moulins et celui de Fort-Lorette pour lesquels ces mêmes citoyens engagés soulignent, en 2026, les 300e et 330e anniversaires.

Habitant à proximité du barrage Simon-Sicard et de son mur de soutènement en réfection, je suis également engagée activement dans ces regroupements-citoyens dédiés au patrimoine local dans son sens le plus large. C'est la raison pour laquelle je vous interpelle aujourd'hui.

Le recours par Hydro-Québec à des techniques d'enrochement massif lors de la phase 1 du projet complétée en 2018-2019 a eu pour effet, entre autres, de perturber ce rapport au territoire basé sur cette **proximité à l'eau** si précieuse, au cœur de notre appartenance et de notre attachement à notre milieu de vie. Réalisée en milieu urbain densément peuplé, à grande distance des territoires éloignés où Hydro-Québec a exécuté, par le passé, ce type d'ouvrages de protection, cette intervention a brutalement modifié la trame du paysage et compromis les efforts accomplis depuis longtemps en vue d'une plus grande accessibilité de tous aux berges et à l'eau.

La phase 2 qui s'amorce laisse entrevoir le recours par Hydro-Québec aux mêmes techniques que celles utilisées lors de la phase 1 de ce projet. Cette deuxième phase, telle qu'elle nous a été présentée par l'initiateur du projet, laisse entrevoir une réplique des mêmes effets dévastateurs venus perturber cette **proximité à l'eau** dont il est question ici. Comment réconcilier cette ingénierie du territoire appuyée presque exclusivement sur des assises scientifiques à une approche plus soucieuse et intégrative de l'humain et de son milieu de vie?

La tenue d'un examen public par le BAPE dans le cadre du **projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard – phase 2** permettra de rapprocher la voix citoyenne à la voix scientifique, non pas pour soulever une confrontation, mais plutôt pour susciter un dialogue.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette requête.

Lynne JAWORSKI

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]